Année 1956. — N° 9. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 1er Juin 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1956

Séance du 9 Mai 1956.

SOMMAIRE

Les conséquences des récentes gelées sur la situation de l'agriculture (1).

CONSEQUENCES DES RECENTES GELEES SUR LA SITUATION DE L'AGRICULTURE

(*Question dont le Conseil économique s'est saisi lui-même, en application de l'article 1er de sa loi organique du 20 mars 1951 et de l'article 28 de son règlement intérieur.*)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. Lemaire-Audoire.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.
1re PARTIE. — *Les gelées du point de vue météorologique. Grands hivers en France.*
2e PARTIE. — *Estimation des dégâts.*
3e PARTIE. — *Mesures tendant à redresser la situation.*
Chapitre Ier. — Problèmes financiers.
Chapitre II. — Problèmes économiques.
Horticulture.
Fruits et légumes.
Oléagineux.
Vignes.
Cultures fourragères et production animale.
CONCLUSIONS.

INTRODUCTION

A la demande du groupe de l'agriculture, le Conseil économique s'est saisi de l'étude des conséquences des gelées qui ont sévi au cours du mois de février dernier.

Il est, sans conteste, trop tôt pour mesurer exactement l'ensemble des dommages causés par le gel. Un bilan complet ne pourra être dressé que lorsque seront connues toutes les répercussions sur la campagne en cours et sur celle de 1956-1957. Il convient donc de souligner le caractère provisoire des évaluations actuelles, qui sont établies d'après les dégâts constatés dès maintenant. Ces évaluations ne peuvent d'ailleurs donner qu'un ordre de grandeur approximatif, car il est bien difficile de chiffrer les dommages pour certaines cultures.

Les froids se sont abattus sur la France un mois durant, provoquant des destructions fort importantes, mais les conditions météorologiques des semaines qui ont suivi la vague de froid et des semaines à venir ont eu et vont avoir une incidence considérable sur l'ampleur du sinistre. Un froid intermittent joint à une sécheresse persistante peut contrecarrer ou retarder la reprise de la végétation et accentuer un processus de dégradation encore en cours d'évolution.

Ce rapport aura atteint le but que s'est assigné le Conseil s'il attire l'attention des autorités responsables et de l'opinion publique sur la gravité du fléau qui a frappé l'agriculture et, à travers elle, le pays tout entier. Ce serait, en effet, une erreur de penser que les gelées ont uniquement affecté le secteur agricole. En fait, par ricochets, les effets de cet accident météorologique seront ressentis par l'ensemble de l'économie française, et l'on peut considérer d'ores et déjà que les froids de février ont été une véritable catastrophe nationale.

Ce rapport étudiera les mesures déjà prises pour y remédier, celles qui sont prévues et celles qui peuvent être suggérées, sans cependant dépasser le cadre de la saisine et sans traiter des conditions générales d'une politique agricole qu'il y aurait urgence à définir.

(1) Les délibérations du Conseil économique sur cette question figurent au *Bulletin du Conseil économique* n° 13 du 10 mai 1956.

PREMIERE PARTIE

LES GELEES DU POINT DE VUE METEOROLOGIQUE

Un rapide aperçu de l'évolution de la température dans le courant du mois de février dernier est nécessaire pour expliquer l'ampleur des dégâts causés par les gelées (1).

Deux vagues de froid se sont succédé; la première les 1er, 2 et 3 février, la seconde à partir du 7 jusqu'au 28 février. La température avait été, dans l'ensemble, très douce depuis le début de l'hiver; la première vague de froid surprenait, sans enneigement préalable, une végétation déjà en éveil. L'action du gel s'aggravait encore, en raison de l'humidité des sols dans la plupart des régions.

Ce qui frappe essentiellement, en regardant la partie supérieure du graphique ci-après, dressé par la station centrale de bioclimatologie de Versailles, c'est la soudaineté avec laquelle le froid s'est manifesté et l'amplitude de la variation de température observée.

En quarante-huit heures, du 30 janvier au 1er février, la température s'abaisse brusquement d'environ 20 centigrades. Pendant deux jours consécutifs, le 1er et le 2 février, le maximum se maintient à — 8°9, tandis que le minimum passe de — 13° 2 à — 14° 8.

La rigueur de cette première vague de froid est encore mise en évidence par la rapidité avec laquelle le gel a pénétré en profondeur dans le sol. En moins de trois jours, celui-ci est pris en masse sur environ 20 centimètres (partie centrale du graphique); les températures s'abaissent et se maintiennent pendant quarante-huit heures au voisinage de — 5 à — 6° à 5 centimètres de profondeur en sol nu, ce qui, au niveau du plateau de tallage des céréales, a dû correspondre à des températures de l'ordre de — 8° à — 9° (partie inférieure du graphique).

Après un léger réchauffement de la température, une nouvelle vague de froid aggravant les dégâts s'installe dès le 7 février. Elle est caractérisée par une période de gelées continues et assez accentuées, s'étendant à l'ensemble du pays.

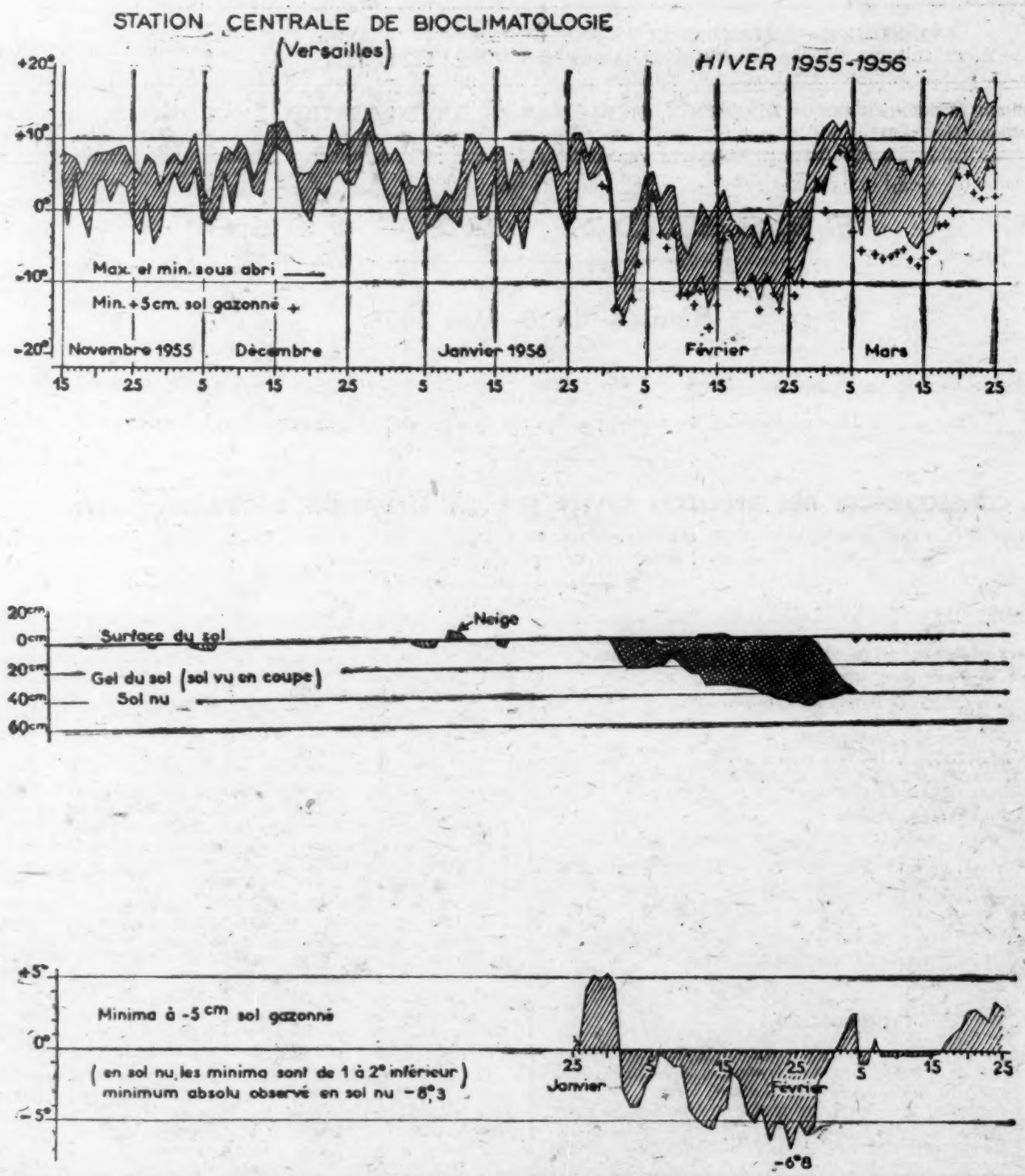

(1) Les renseignements et cartes donnés ci-après sont dus à l'obligeance de M. Geslin, directeur de la station centrale de bioclimatologie, institut national de la recherche agronomique

Le tableau ci-après permet de comparer les froids de cette année à ceux des hivers particulièrement rigoureux de 1879-1880, 1938-1939, 1946-1947.

En 1879-1880, 47 p. 100 du territoire avaient subi, avec neige, des températures inférieures à — 20°, contre 40 p. 100 en 1956, mais en 1956 le gel à — 10° affecte 97 p. 100 du territoire contre 88 p. 100 en 1879-1880.

En comparant les gelées sans neige de cet hiver à celles des hivers antérieurs, on constate que les zones à — 15° et au-dessous représentent 37 p. 100 en 1956, contre 26 p. 100 en 1946 et 18 p. 100 en 1938.

Cela explique l'importance exceptionnelle des dégâts observés sur les céréales cette année.

De même, certaines cultures, comme les oliviers, la vigne, les arbres fruitiers, les cultures maraîchères et florales, ont subi des dommages particulièrement importants. En effet, contrairement aux grands hivers précédents, l'hiver 1956 a sévi dans certaines régions, comme le Sud-Ouest et le Midi méditerranéen, qui ont subi des minima inférieurs à — 15°.

Trois cartes, données ci-après, permettent de situer approximativement les dégâts causés par les gelées.

La première carte montre la soudaineté de l'apparition du froid et l'ampleur de la variation de température observée. Dans presque toute la France, la chute de température s'est effectuée en moins de quarante-huit heures.

La deuxième carte peut servir de base à l'estimation des dégâts possibles sur les céréales. Elle indique les zones où le minima de température est descendu au moins une fois au-dessous de — 10°, — 13°, — 14°, — 15° et — 20° en l'absence de neige.

La troisième carte, indiquant les minima observés au moins une fois, avec ou sans neige, permet de délimiter les zones où les cultures fruitières ont été atteintes.

Pour l'estimation des dégâts, on devra tenir compte du fait que le choix des températures minimales à retenir est très délicat, car les diverses variétés des espèces végétales en terres sont plus ou moins sensibles au froid; la température critique est fonction de la phase du développement des plantes, de l'exposition, de l'existence d'abris naturels, etc.

Grands hivers en France.

Zones de froid en pourcentage du territoire.

ZONE A MINIMA ABSOLUS	1956		1879-1880	1938	1946
	Avec ou sans neige.	Sans neige.	Avec neige.	Neige après gelées critiques.	Sans neige.
≤ — 25°	6	0	25	0	0
— 20°0 à — 24°9	34	1	22	2	0
— 15°0 à — 19°9	37	36	20	16	26
— 13°0 à — 14°9	12	30	»	47	19
≤ — 25°	6	0	25	0	0
≤ — 20°	40	1	47	2	0
≤ — 15°	77	37	67	18	26
≤ — 13°	89	67	»	65	45
≤ — 10°	97	96	88		74

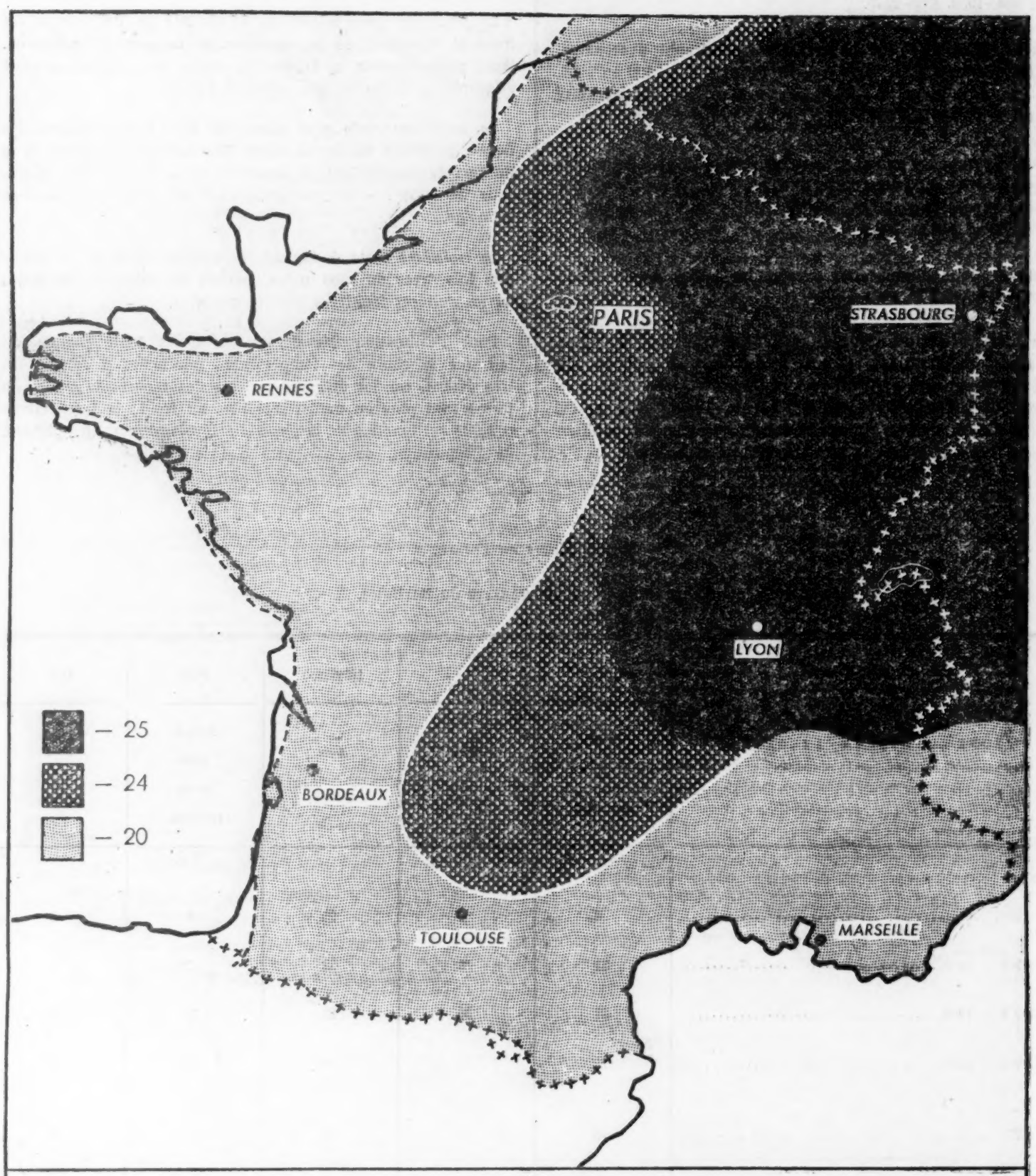

ÉCART DELTA ENTRE LE MAXIMUM DU 30 JANVIER ET LE MINIMUM ABSOLU OBSERVÉ LE 1, 2 OU 3 FÉVRIER 1956

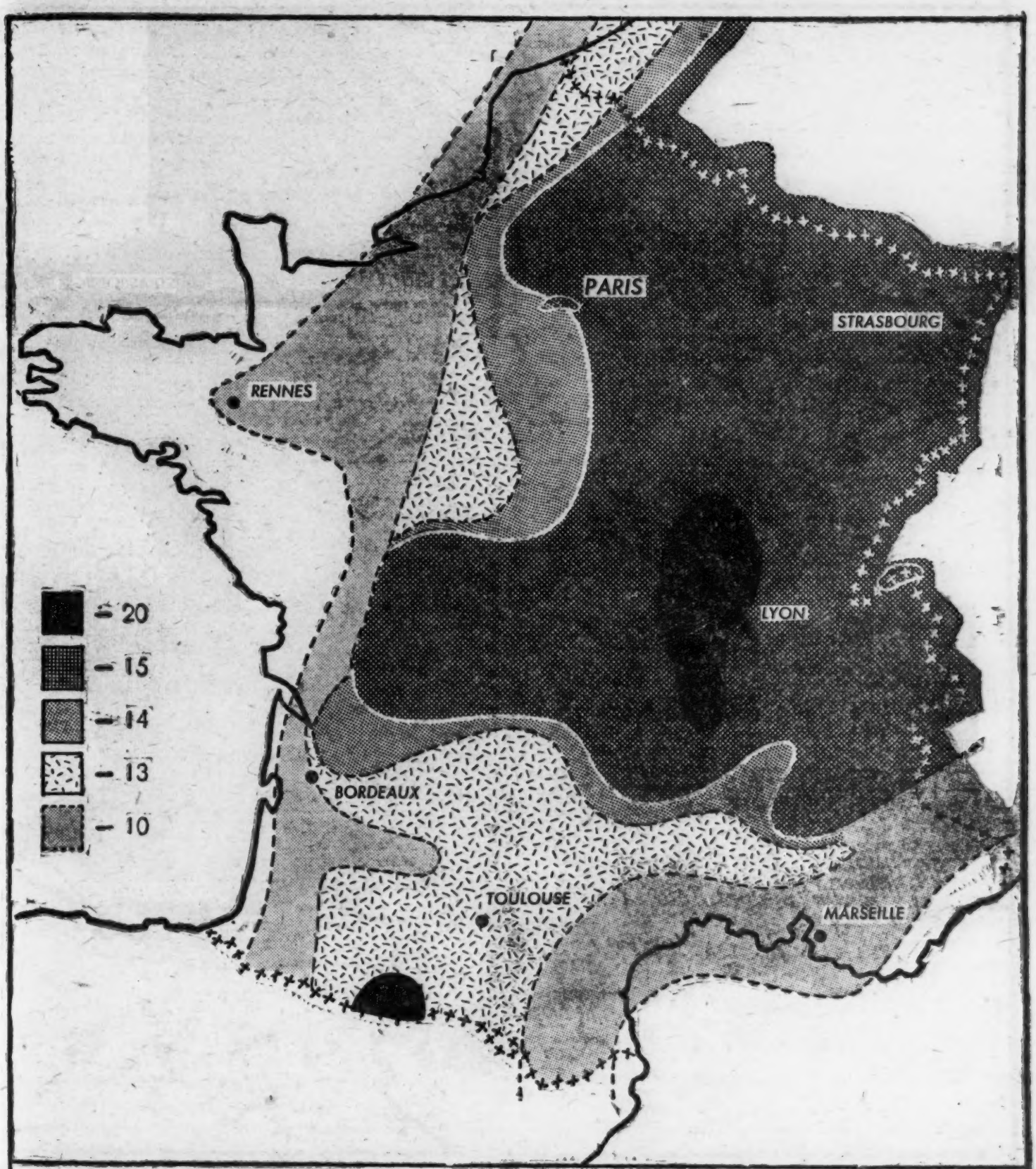

MINIMA ABSOLUS OBSERVÉS (SANS NEIGE)
ENTRE LES 1 ET 16 FÉVRIER 1956

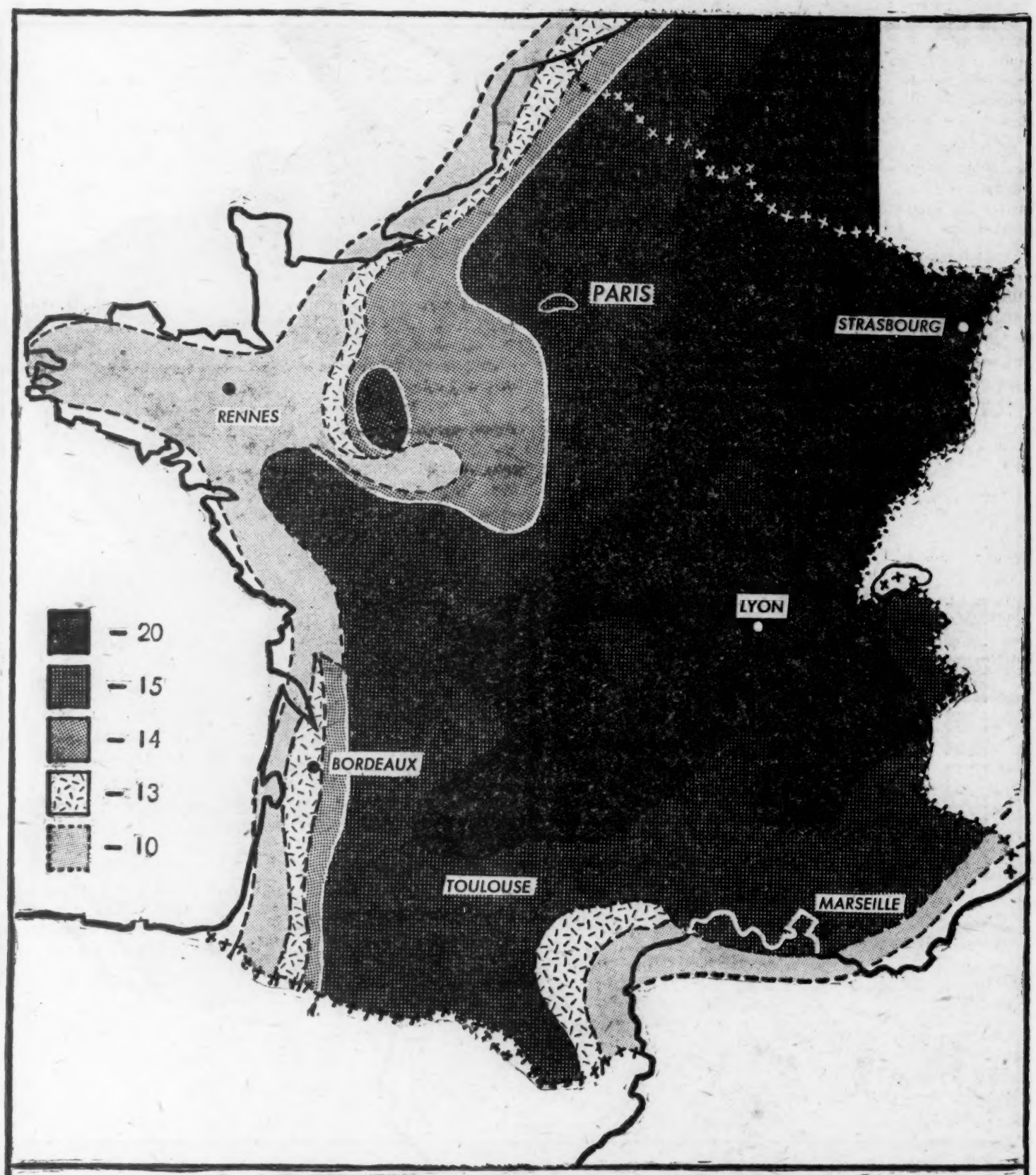

MINIMA ABSOLUS OBSERVÉS (AVEC OU SANS NEIGE)
ENTRE LES 1 ET 16 FÉVRIER 1956

DEUXIEME PARTIE

ESTIMATION DES DEGATS

Le ministère de l'agriculture a indiqué que les dommages causés par le gel à l'agriculture atteindraient globalement au moins 200 milliards. Cette évaluation a pour base l'ensemble des renseignements fournis par les services départementaux et tient compte du fait que le processus de dégradation se poursuit encore actuellement.

Deux notes dans lesquelles le ministère de l'agriculture traite des gelées et de leurs répercussions probables sur les récoltes sont annexées au présent rapport. L'une, datée du 1er mars 1956, donne les premières estimations; l'autre, plus détaillée, fait le point au 1er avril 1956.

Il est intéressant de comparer les indications données par ces deux notes établies à un mois d'intervalle. On constate des différences très sensibles. En ce qui concerne les céréales, notamment, les renseignements les plus récents font apparaître des destructions beaucoup plus considérables que celles prévues le 1er mars.

Pour le blé, à titre d'exemple, le tableau ci-dessous met en parallèle les estimations du ministère de l'agriculture au 1er mars et au 1er avril.

BLÉ	ESTIMATION au 1er mars	ESTIMATION au 1er avril
	(En hectares.)	
Surfaces complètement détruites.....	1.900.000	2.781.000
Surfaces dépréciées (à 40 p. 100 en moyenne)	1.550.000	990.470
Surfaces indemnes.....	980.000	666.200

Il en va de même pour l'orge et l'avoine d'hiver. Au 1er avril, on enregistre des destructions totales nettement plus importantes que celles apparentes au 1er mars.

Ces constatations incitent à penser que le bilan général en fin de campagne peut révéler des pertes très supérieures aux premières évaluations. Le chiffre de 200 milliards qui avait été accueilli avec scepticisme par certains — paraît d'ores et déjà largement confirmé.

Les gelées ont atteint l'agriculture, à la fois dans son revenu et dans son capital. Il convient d'en tenir compte pour procéder à une estimation complète des dommages.

Les pertes de revenus intéressant les céréales, les oléagineux, les cultures florales et maraîchères, les arbres fruitiers, les vignes, les oliviers, les cultures fourragères, les prairies.

Pour la plupart de ces cultures, les pertes affecteront principalement la campagne actuelle; cependant, pour certaines d'entre elles, pour les oliviers et les arbres fruitiers notamment, l'amputation du revenu persistera pendant quelques années.

La destruction du capital concerne des vignes, des arbres fruitiers, des oliviers, des semences sélectionnées... et également des serres, des bâtiments (fosses à purin), des stations de pompage, etc...

Ces pertes en capital représentent, sans doute, pour l'ensemble du territoire, un volume global très inférieur aux pertes de revenus dues à la destruction massive des récoltes. Mais, pour les cultures qui viennent d'être citées, dans les régions les plus touchées par le gel, la perte d'une partie importante du capital, ajoutée à celle de la récolte, crée pour certaines exploitations une situation extrêmement angoissante.

Les gelées vont diminuer principalement la part des produits végétaux dans le revenu agricole, mais les répercussions sur les productions animales, viande et lait, seront également très considérables. Ces répercussions sont encore bien difficiles à évaluer.

Le tableau ci-après rappelle la ventilation des recettes agricoles entre les produits végétaux et les produits animaux, au cours des dernières campagnes:

Recettes de l'agriculture en milliards de francs.

(Evaluation de l'I. N. S. E. E.)

	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55
Produits végétaux.....	790	875	900	885
Produits animaux.....	1.150	1.225	1.255	1.320
Total	1.940	2.100	2.155	2.205

Les recettes agricoles vont diminuer alors que, dans le même temps, les dépenses s'accroîtront (il aura fallu engager des frais importants pour réensemencer les champs gelés et réparer les autres dégâts). Il importe d'insister sur cette double conséquence des gelées: régression des recettes et accroissement simultané des dépenses. Les pertes proprement dites s'accompagnent d'un surcroît de travail et de difficultés de trésorerie qui peuvent, dans certaines hypothèses, paralyser l'effort de production.

⁂

L'accident dont l'agriculture vient d'être victime s'avère d'une gravité exceptionnelle. Peut-il engendrer une perturbation profonde de l'économie agricole ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'examiner la situation de l'agriculture, au moment où cet accident est survenu.

L'indice général de la production agricole avait marqué des progrès très nets au cours des dernières campagnes, comme l'indiquent les chiffres rappelés ci-dessous:

1949-50	98
1950-51	108
1951-52	103
1952-53	105
1953-54	117
1954-55	125

Les prévisions de récolte pour l'année 1956, établies à fin janvier par le commissariat général à la productivité, dans l'hypothèse de conditions atmosphériques normales, avaient conduit à estimer que l'augmentation globale de la production serait de 6 p. 100.

Par contre, le revenu net de l'agriculture, dans une économie en expansion, était stagnant, depuis trois ans, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants:

Revenu net de l'agriculture:

1948-49	1.050
1949-50	1.110
1950-51	1.200
1951-52	1.370
1952-53	1.510
1953-54	1.545
1954-55	1.555

Les travaux de la commission des comptes de la nation ont fait ressortir que le revenu brut moyen de l'agriculteur français plafonnait, avant les gelées, à 50 p. 100 environ du revenu moyen des autres catégories sociales.

Le Gouvernement avait été amené à reconnaître cette situation difficile dans laquelle se trouvait déjà l'agriculture avant les gelées, puisqu'il avait décidé de ne pas appeler la contribution professionnelle pour le financement du fonds de garantie mutuelle.

Les dégâts causés par le gel et les conditions atmosphériques défavorables qui ont suivi les froids de février frappent une agriculture déjà en difficulté; une agriculture dotée de faibles réserves et manquant dans son ensemble de trésorerie pour assurer les fonds de roulement qu'exige une production croissante.

Dans de telles conditions, l'accident du gel peut entraîner des répercussions extrêmement graves. Le total des dégâts correspond en effet à environ 13 p. 100 du revenu net global de l'agriculture pour une campagne de production normale. Etant donné le faible niveau du revenu agricole avant cet accident, un déséquilibre très dangereux serait à craindre si l'agriculture ne recevait pas en temps utile toute l'aide nécessaire.

⁂

En tout état de cause, même si les mesures prises permettent d'éviter une perturbation excessive de l'économie agricole, les pertes et la régression de la production dues au gel entraîneront un marasme qui ne peut manquer d'avoir des répercussions sur toutes les activités gravitant autour de l'agriculture et d'atteindre, à des degrés divers, la plupart des secteurs industriels.

L'extension de la motorisation sera sans doute freinée, de même que l'effort d'équipement. L'exécution des travaux d'entretien sera différée. L'asséchement des trésoreries paysannes aura donc pour effet de réduire immédiatement l'activité de l'artisanat rural et du commerce local; il provoquera une diminution considérable du chiffre d'affaires des industries fournissant l'agriculture. On peut constater dès à présent des annulations de commandes et des retards dans le règlement des échéances correspondant à des achats à crédit, mettant en situation difficile l'artisanat et les commerces locaux.

Les difficultés que traverse l'agriculture doivent être surmontées dans les délais les plus brefs pour éviter que le malaise, gagnant de proche en proche, ne se généralise et s'accentue, suivant un processus souvent constaté lorsqu'une crise de longue durée affecte un secteur important de l'économie nationale.

Le risque de détérioration profonde qui menacerait notre économie si la crise agricole se prolongeait, apparaît également lorsque l'on considère la contribution apportée par la production agricole à l'équilibre de notre balance commerciale.

En quatre ans, notre déficit avec l'étranger est passé de 143 milliards (1952) à 86 milliards (1955). Le redressement est dû pour une large part à l'agriculture qui, depuis deux ans, a une position nettement excédentaire.

La balance des produits agricoles s'établit comme suit (1):

ANNÉES	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	— EXCÉDENT des importations. + EXCÉDENT des exportations.
	(En milliards de francs.)		
1953	83,3	115,1	— 31,8
1954	134,8	97,5	+ 37,3
1955	188	123	+ 65

(1) Les chiffres indiqués correspondent aux produits agricoles, au sens étroit du terme, c'est-à-dire non compris les poissons, cafés, thés et tabacs.

Les gelées vont avoir une incidence notable sur notre balance commerciale. On peut d'ores et déjà prévoir qu'en 1956, des importations agricoles plus substantielles seront nécessaires (semences de céréales, légumes de saison, etc...), tandis que certaines exportations très importantes n'auront pas lieu cette année et peut-être même l'année prochaine.

Ainsi, pour le blé et la farine, la perte par rapport à 1955 dépassera 50 milliards. Les exportations de blé et de farine atteignaient en effet 56 milliards en 1955 contre 30 milliards l'année précédente.

Ce double résultat du gel: accroissement des importations agricoles et suppression ou réduction des exportations, se traduira très probablement par une balance agricole déficitaire pour l'année 1956. Il en résultera donc une aggravation très accentuée du déséquilibre de notre balance générale.

Enfin une autre incidence importante des gelées doit être bien mise en lumière. Si en 1954 et 1955 (et contrairement à ce que nous avions connu précédemment) l'expansion de l'économie a pu se réaliser sans tension inflationniste, on le doit principalement à l'abondance des récoltes, qui a permis d'offrir des produits alimentaires en quantités toujours plus grandes. A un accroissement des revenus distribués a bien correspondu en contrepartie une offre accrue des denrées agricoles. La capacité de production agricole se trouvant momentanément diminuée, toute augmentation du pouvoir d'achat s'inscrira dans le cadre d'une offre restreinte de produits alimentaires, ce qui ne peut manquer d'avoir une répercussion sur les prix.

TROISIEME PARTIE

MESURES TENDANT A REDRESSER LA SITUATION

La catastrophe que vient de subir l'agriculture requiert, en raison de son ampleur exceptionnelle, tout un ensemble de mesures sur des plans différents dont certaines sont de la compétence du Gouvernement et d'autres nécessitent l'intervention du législateur.

Diverses mesures d'urgence sont déjà prises; d'autres sont décidées dans leur principe ou sont à l'étude.

Ces dispositions, prises ou envisagées, sont-elles suffisantes pour redresser la situation ?

Pour en apprécier la portée, il convient d'examiner les différents problèmes posés par les conséquences du gel.

Afin de faciliter cette étude, il sera opéré une distribution, un peu arbitraire sans doute, entre les questions d'ordre financier et celles d'ordre économique qui seront abordées successivement dans deux chapitres.

Un premier chapitre traitera de la politique de crédit et des dispositions d'ordre général tendant à alléger les charges financières de l'agriculture.

Les problèmes économiques feront l'objet d'un deuxième chapitre, qui examinera la situation pour chacune des grandes cultures sinistrées.

CHAPITRE Ier

Problèmes financiers.

Dans l'état actuel de la législation, aucune indemnité n'est allouée aux agriculteurs pour les dédommager des pertes subies, du fait des calamités agricoles.

La loi du 31 mars 1932 créant une caisse de solidarité agricole prévoyait que les ressources de cette caisse seraient constituées notamment par une partie des bénéfices de la loterie nationale, mais cette loi ne fut jamais appliquée.

Depuis lors, différentes propositions de loi relatives à la création d'une caisse nationale contre les calamités agricoles ont été repoussées par le Parlement.

Le Conseil économique s'était saisi, pour avis, d'une de ces propositions de loi (n° 497, présentée par M. Guille) et avait formulé, le 17 novembre 1948, un avis dont il n'est pas inutile de rappeler les points essentiels :

« Il y a lieu :

« 1° En ce qui concerne les calamités agricoles, en général et notamment les épizooties et le gel, de renoncer à instituer un système d'assurance ou d'indemnisation individuelle, mais d'organiser la lutte collective contre ces calamités en finançant celle-ci par le moyen d'une cotisation obligatoire des intéressés, la possibilité de participer aux systèmes d'assurance actuellement existants leur restant ouverte ;

« 2° D'organiser la lutte préventive contre toutes les calamités agricoles...

« 3° D'assurer la participation de la collectivité nationale, aussi bien à l'indemnisation des dommages causés par la grêle qu'au financement de la lutte préventive contre les maladies du bétail, la grêle et les calamités agricoles en général, cette participation pouvant être réalisée par affectation aux dépenses en résultant d'une subvention annuelle correspondant aux secours jusqu'ici versés par l'Etat au titre des calamités agricoles ;

« 4° D'organiser à l'échelle internationale la couverture de ceux des risques agricoles qui peuvent être compensés par une institution, dont la création peut être envisagée dans le cadre de l'organisation des nations unies et qu'il importe que le Gouvernement français prenne toutes les initiatives dans ce sens... »

Cet avis n'a pas été suivi ; la lutte préventive contre les calamités agricoles n'a pas été organisée.

A l'heure actuelle, seuls les agriculteurs qui se sont assurés volontairement sont indemnisés des pertes subies. Or, l'assurance volontaire n'a connu une certaine extension que pour la grêle (environ 260.000 agriculteurs sont assurés). D'après les indications données par le ministère des finances, quelques centaines d'exploitants agricole sont couverts contre le risque de gel.

La quasi-totalité des agriculteurs devra donc supporter intégralement les dommages causés par le gel à leurs exploitations

***

L'absence d'indemnisation pour les dommages subis rend absolument indispensable un effort tout particulier, en vue de donner des facilités de crédit suffisantes à l'agriculture.

Face au désastre qui les frappait, les agriculteurs ont redoublé aussitôt le travail pour remettre en état leurs exploitations et tenter, par tous les moyens, de compenser une partie de leurs pertes, en procédant à de nouveaux emblavements.

Un million d'hectares environ ont été ressemés au cours du mois de mars, mais les frais de production seront considérablement majorés par rapport à une récolte normale, alors que les recettes seront en baisse sensible, surtout si les conditions climatiques ne permettent pas, comme on peut le craindre en ce moment, d'obtenir un rendement convenable pour les réensemencements.

La diminution des recettes et l'augmentation des charges posent des problèmes de trésorerie qui peuvent mettre en péril de nombreuses exploitations paysannes, notamment celles qui avaient déjà contracté des emprunts.

De quelles facilités de crédit les agriculteurs sinistrés peuvent-ils disposer ?

L'endettement de l'agriculture était, en effet, non négligeable avant les gelées — de l'ordre de 900 milliards dont près de 400 milliards à court terme. Pour qu'elle puisse poursuivre et pousser au maximum son effort de production, ce qui est tout à fait indispensable après les destructions dues au gel, il doit être mis à sa disposition les moyens financiers nécessaires, à des taux en rapport avec la rentabilité de son travail qui sera particulièrement faible cette année.

En application de la loi du 8 août 1950, des fonds destinés à être prêtés au taux réduit de 3 p. 100 aux agriculteurs sinistrés pour réparer leurs dommages sont mis chaque année à la disposition du crédit agricole. Il faut que les dégâts subis atteignent 25 p. 100 au moins de la valeur des récoltes, cultures ou cheptels. Les crédits prévus pour 1956 se montaient à 3 milliards. A la suite des gelées, 1,5 milliard a dès maintenant été débloqué. Les besoins provoqués par le gel nécessiteront certainement des disponibilités supplémentaires que seul le Parlement peut accorder.

L'article 4 de la loi du 8 août 1950 institue un « Fonds spécial de garantie », géré par la caisse nationale de crédit agricole, afin de garantir les emprunts des cultivateurs sinistrés, qui ne pourraient offrir toutes les garanties exigées en raison de la modicité de leur exploitation ou du fait de leur sinistre. La dotation initiale de ce fonds, soit 100 millions, est épuisée. Un projet de loi en préparation porterait cette dotation à 600 millions.

Enfin, un fonds national de solidarité agricole a été créé par cette même loi pour prendre en charge les premières annuités de prêts contractés par les agriculteurs sinistrés. Ce fonds devait comprendre des sections par produits ou groupe de produits, ayant leur financement propre. Seule, une section viticole a été créée, elle est alimentée actuellement par un prélèvement de 5 francs sur la taxe de circulation sur les vins. Il est question de porter ce prélèvement à 10 francs par hectolitre, ce qui nécessiterait le vote d'une loi.

L'assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture a préconisé, le 6 mars dernier, « la création d'urgence de sections spécialisées du fonds national de solidarité agricole, à l'image de la section viticole, créée par la loi du 8 août 1950 ».

Cette mesure est à l'étude, mais soulève de délicats problèmes de financement ; cependant, le ministre de l'agriculture a confirmé que l'étude était particulièrement poussée pour la section de l'horticulture.

La fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, en plus de la mesure évoquée ci-dessus, a demandé :

La réduction à 2 p. 100 du taux d'intérêt des prêts à moyen et long terme contractés après le 1er février 1956 par les agriculteurs sinistrés ;

La suppression du plafond, fixé à l'heure actuelle à 1 million 200.000 F, pour les prêts à long terme ; un projet de loi qui donnerait satisfaction sur ce point à l'organisation agricole est actuellement à l'étude ;

L'assouplissement des conditions d'attribution pour les prêts de campagne sur dix-huit mois ; en application des consignes données par le ministre de l'agriculture, le crédit agricole a pris des dispositions jugées satisfaisantes par la F. N. S. E. A. ;

La remise des annuités dues en 1956 pour l'ensemble des prêts à court, moyen et long terme contractés par les agriculteurs sinistrés.

La F. N. S. E. A. évalue à 70 milliards le coût de cette remise générale de l'annuité 1956, dont 60 p. 100 à la charge du crédit agricole.

On ne peut qu'approuver les directives données dès le mois de février aux caisses prêteuses, les incitant au maximum de compréhension et de bienveillance envers les débiteurs sinis-

trés. Par contre, décréter un moratoire général pour l'ensemble de l'agriculture serait une mesure d'une extrême gravité. Elle risquerait, en effet, de désorganiser complètement le crédit agricole.

Il est nécessaire, à ce propos, d'attirer tout spécialement l'attention du Gouvernement sur les responsabilités très lourdes qu'il prendrait en adoptant des solutions de facilité qui, pour apporter des soulagements immédiats, compromettraient dangereusement l'avenir de grandes institutions indispensables à l'agriculture.

Si, à la suite d'une catastrophe comme celle de cette année, des dispositions allégeant les charges de l'agriculture s'imposent, ces dispositions doivent être couvertes par des subventions budgétaires spéciales ou des bonifications d'intérêt pour permettre aux organismes d'exécution de continuer à fonctionner suivant les règles d'une saine gestion.

Il paraît très souhaitable et il sera peut-être nécessaire de réduire le taux d'intérêt des prêts pour l'adapter à la rentabilité de la production, très amoindrie cette année, mais ce n'est pas avec ses moyens que le crédit agricole peut appliquer une telle décision. Il appartient au Gouvernement et au Parlement de dégager les ressources correspondantes.

Le crédit agricole ne doit pas être détourné de sa fonction et placé dans des conditions telles qu'il risque de ne plus pouvoir l'exercer normalement, ce qui serait particulièrement regrettable dans cette période de crise. En effet, les crédits à court terme sont en général financés à l'aide des dépôts des agriculteurs. Il ne faudrait pas, en facilitant les uns, handicaper les autres.

D'autre part, faisons remarquer que les caisses régionales de crédit agricole sont des institutions mutualistes et qu'en conséquence, il faut, de l'extérieur, leur donner les moyens de faire face à des situations exceptionnelles.

Dans certains départements, les conseils généraux sont intervenus pour garantir certains prêts et les faire bénéficier de bonifications d'intérêts.

En tout état de cause, il appartient à l'Etat, par le canal de la caisse nationale de crédit agricole, de donner des moyens indispensables à la réalisation des bonifications d'intérêts ou d'allongement des prêts.

Par ailleurs, les besoins d'équipement vont se trouver posés dans toute leur ampleur et il apparaît souhaitable de reviser le volume des crédits à moyen et long terme mis à la disposition du crédit agricole.

Les mesures prises sur le plan financier ont été complétées par des mesures d'ordre social en faveur des ouvriers privés de travail en raison du gel.

Des indemnités de chômage partiel seront servies aux salariés agricoles dans la limite de 160 heures de travail perdues.

Ces dispositions s'appliquent à toutes les entreprises agricoles quel que soit le nombre de salariés, alors qu'antérieurement, les allocations de chômage ne pouvaient être attribuées que pour les entreprises occupant au moins cinq salariés.

Le ministère de l'agriculture a porté à notre connaissance que les salariés pour lesquels les indemnités de chômage sont prévues doivent percevoir intégralement leur salaire, ces indemnités devant être versées aux employeurs

Chapitre II

Problèmes économiques.

La situation particulière de chacune des principales cultures sinistrées doit fait l'objet d'un rapide examen avant d'aborder les questions économiques d'ordre général que posent les dégâts posés par le gel.

Blé :

Les travaux de réensemencement ont été très activement poussés et facilités par la sécheresse du mois de mars. Au 1er avril, 800.000 hectares environ avaient été ressemés en blé.

A cette date, le ministère de l'agriculture prévoyait l'ensemencement de 420.000 hectares supplémentaires en avril.

Les blés du printemps sont généralement inférieurs à ceux d'hiver et leur réussite est toujours plus aléatoire. Le ministère de l'agriculture évalue la récolte totale de 1956 à 55 millions de quintaux, soit à peine un peu plus de la moitié de la récolte précédente. La récolte de cette année ne doit pas suffire à couvrir nos besoins de consommation.

Pour effectuer les réensemencements, de substantielles importations de semences ont été opérées (844.000 quintaux plus 393.000 quintaux de « Florence Aurore » et 373.000 quintaux de « Manitoba »).

En vue de réduire le prix des blés acquis par les agriculteurs pour reconstituer leurs emblavures, une subvention de 1.200 francs par quintal sera versée par l'office national interprofessionnel des céréales aux organismes distributeurs de ces blés. L'aide de l'Etat est donc immédiate puisque l'agriculteur bénéficie de cette ristourne de 1.200 francs au moment où il règle ses semences.

Cette procédure marque un progrès certain par rapport à celle qui fut retenue en 1946 en ce qui concerne la rapidité dans le règlement des sommes dues. Par contre, elle laisse sans soutien les réensemencements faits pour d'autres céréales, cas très fréquent cette année, et les producteurs qui ont utilisé leurs propres semences.

Par ailleurs, tenant compte du fait que les producteurs de blé ont été parmi les plus gravement lésés par le gel, le Gouvernement a décidé d'exonérer de la charge du *quantum* toutes les livraisons de blé de la récolte 1955 inférieures à 200 quintaux. Le coût de cette décision a été chiffrée à 3.500 millions.

D'autre part, il est demandé que tous les producteurs de blé n'aient pas à supporter la charge du quantum à concurrence des 200 premiers quintaux livrés.

Les gelées de février ont amené un retournement complet de la position de la France en matière de blé. Après une situation très nettement excédentaire, nous passons brusquement à une relative pénurie, qui exigera peut-être des importations de compléments. D'autre part, des difficultés peuvent survenir pour les ensemencements de l'automne 1956 et des dispositions doivent être envisagées pour maintenir des réserves de semences suffisantes.

Il convient à ce sujet de souligner l'importance des dégâts causés par le gel dans les stations de recherches où les généticiens élaborent de nouvelles variétés de céréales et de graines fourragères. Seules ont pu résister au froid les variétés qui étaient adaptées à des températures très basses. Pour les créations qui étaient en cours d'étude, ce sinistre peut retarder l'aboutissement des recherches de plusieurs années.

En fait, pour mettre au point une nouvelle variété de blé, par exemple, le délai qui s'écoule entre le moment où la première fécondation est faite et celui où le blé est livré aux agriculteurs varie entre 13 et 15 ans. Des expériences qui étaient déjà à la sixième ou septième génération se trouvent annihilées. Il y a là un capital très important dont la reconstitution sera fort lente.

Sur le plan de ces études scientifiques et techniques qui commandent l'amélioration des rendements et de la productivité, un effort nouveau sera nécessaire, exigeant des dotations supplémentaires de la part du ministère compétent.

Céréales secondaires.

Comme il a été signalé dans la deuxième partie de ce rapport, les céréales secondaires d'hiver et principalement les avoines et orges ont subi des destructions massives.

Toutefois, en ce qui concerne l'orge, la récolte de 1956 s'annonce particulièrement abondante, en raison des ensemencements intervenus depuis le gel, l'orge étant substituée, dans bien des cas, aux blés détruits.

Aussi, des craintes se sont-elles manifestées à juste titre quant à la tenue du marché des orges. Des mesures tendant à soutenir ce marché ont été demandées et favorablement accueillies par le ministère de l'agriculture.

Le Gouvernement a rendu officielle sa décision d'augmenter le prix d'intervention de l'O. N. I. C., qui était de 2.300 francs en 1955. Pour la récolte 1956, ce prix serait de 2.500 francs à la production avec une majoration à la sortie du stockage.

Compte tenu du caractère exceptionnel des conditions actuelles de production de l'orge, le soutien devrait se manifester cette année dès le début de la campagne, alors que précédemment l'O. N. I. C. n'intervenait pour cette céréale qu'en fin de campagne.

En effet, la perspective de surproduction dans laquelle nous nous trouvons doit inciter à rechercher l'écoulement des orges dès le début de la campagne vers des pays qui ne peuvent, à cette époque, être encore alimentés par leurs fournisseurs habituels dont la récolte est plus tardive.

Pour adopter les dispositions nouvelles envisagées, une mesure légale modifiant la législation du plan céréalier du 30 septembre 1954 est en principe nécessaire.

Le Gouvernement vient de consulter le conseil d'Etat sur la possibilité de modifier par simple décret le plan céréalier. Des modalités d'application sont recherchées à l'heure actuelle en vue d'adopter une procédure qui permette de garantir effectivement le prix minimum de 2.500 francs par quintal, sans que l'organisme stockeur appréhende la totalité de la récolte.

Une prime progressive de stockage s'ajouterait au prix initial fixé à 2.500 F. Certains membres de la commission pensent que la commercialisation resterait libre et l'organisme stockeur serait tenu d'acheter au prix fixé, majoré de la prime (plus ou moins importante suivant l'époque de la cession) toutes les quantités offertes.

Cette thèse est contrebattue par le conseil central de l'O. N. I. C. D'ailleurs le projet de loi actuellement à l'étude prévoit que toutes les quantités d'orge à commercialiser devront être livrées aux organismes stockeurs.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances ont annoncé officiellement leur décision d'accorder aux producteurs une prime de 3.000 francs par quintal pour l'achat de maïs de semence.

Cette disposition tend à favoriser les ensemencements de maïs sur les surfaces laissées vacantes par les blés gelés.

L'encouragement donné à la culture du maïs à l'occasion des destructions causées aux blés va sans doute permettre de parachever en 1956 une évolution constante depuis plusieurs années vers l'équilibre, entre la production et la consommation du maïs en France.

Les chiffres rappelés ci-dessous font ressortir clairement cette évolution.

Evolution des importations de maïs (1.000 quintaux).

1951	1952	1953	1954	1955
—	—	—	—	—
5.488	4.240	3.570	2.481	1.780

On ne saurait trop encourager la production de céréales secondaires indispensables pour l'alimentation du bétail.

Dans la conjoncture internationale actuelle, l'élevage est incontestablement une des productions agricoles qui peuvent assurer la meilleure rentabilité de l'activité paysanne, notamment pour les petites et moyennes exploitations. Toute action tendant à mettre à la disposition de nos fermes des aliments du bétail en abondance est donc conforme à l'intérêt général.

Ainsi, le désastre du gel devrait fournir l'occasion de faciliter une orientation de nos cultures: du blé vers les céréales secondaires, comme l'orge et le maïs.

Les efforts financiers consentis à cette fin par le Gouvernement se trouvent parfaitement justifiés, puisqu'ils tendent à l'adaptation de notre production aux meilleurs débouchés existants.

Horticulture:

Avec les céréales, les activités relevant de l'horticulture sont celles qui ont subi les destructions les plus massives, aussi bien en ce qui concerne les cultures fruitières et florales que les cultures maraîchères.

Cette situation a causé une émotion très vive dans certaines régions où ces cultures sont prédominantes et au sujet desquelles les problèmes posés revêtent une acuité particulièrement angoissante.

Ainsi qu'il a été indiqué dans le chapitre 1er ci-dessus, l'organisation agricole a demandé la création de toute urgence d'une section spéciale du fonds national de solidarité agricole pour l'horticulture. Le ministre de l'agriculture a décidé d'accorder la priorité à l'horticulture dans la création de nouvelles sections du fonds national.

Les cultures florales, spécialement sur la Côte d'Azur, ont été très sévèrement touchées, les dégâts s'étendant aux serres qui se sont effondrées sous le poids de la neige; des plantations de mimosas ont été irrémédiablement détruites. Afin de parer aux premières nécessités, des importations de bulbes, d'oignons à fleurs et de plants sont en cours de réalisation.

La récolte de cette année est, dans la plupart des cas entièrement perdue, mais la rapidité d'exécution de ces mesures d'importation permettra, peut-être, de ne pas perdre une année de plus, en mettant les horticulteurs à même de fournir à nouveau dès l'an prochain.

Pour répondre à la demande de la F. N. S. E. A., le ministre de l'agriculture a décidé d'accorder à la remise en état des serres le bénéfice de l'abattement de 15 p. 100 prévu par la loi du 10 avril 1954 sur le matériel agricole.

Fruits et légumes:

Les pertes subies pour bon nombre d'arbres fruitiers sont, elles aussi, irrémédiables. Les dégâts causés par le gel vont amputer la production française de fruits pendant plusieurs années. Il serait opportun que les directions départementales des services agricoles déploient tous leurs efforts de persuasion auprès des arboriculteurs, pour que les plantations de remplacement ne s'effectuent que dans des variétés facilement commercialisables et plus particulièrement dans celles appréciées sur les marchés étrangers.

Les destructions portant sur les cultures maraîchères ont été presque totales et jusqu'à présent, ce sont les effets du froid qui ont été le plus nettement perçus par les consommateurs. L'absence de primeurs a été fortement ressentie et les cours ont atteint des niveaux aberrants.

La pénurie a rendu des importations indispensables. Elles sont rationnelles et n'ont soulevé aucune critique, mais leur justification disparaîtra dès que le marché français pourra être normalement approvisionné. Il est donc essentiel d'agir avec le maximum de souplesse et de freiner au moment opportun, puis d'arrêter ces importations lorsque l'offre aura repris son volume habituel.

En année normale, les arrivages se succèdent dans le temps, approvisionnant régulièrement les grands centres et notamment le marché parisien. Les expéditions de Perpignan arrivent avant celles de la vallée du Rhône qui précèdent celles de Bretagne. Cet étalement dans le temps a été brisé, enlevant aux maraîchers les profits qu'ils retiraient de la production de qualités spécialement précoces.

Devant leurs cultures anéanties, la réaction des maraîchers a été de refaire immédiatement d'autres cultures sur les terres libérées. Les conditions climatiques qui ont régné depuis les gelées ont réduit le décalage dans la maturité des légumes entre les diverses régions productrices. Il est vraisemblable qu'à partir du mois de juin, les Pyrénées-Orientales, la vallée du Rhône, celle de la Garonne et aussi la Bretagne vont expédier simultanément les mêmes variétés de légumes.

En présence d'une telle avalanche de produits, on peut redouter un avilissement des cours d'autant plus grave qu'il sera subit et peut-être de courte durée.

Il convient donc de prévoir, dès maintenant, les mesures propres à assurer l'utilisation la plus rationnelle de ces excédents de légumes.

En premier lieu, le recours à la conserve doit être largement pratiqué, l'exportation de ces dernières étant susceptibles de mieux s'adapter aux besoins du marché des fruits et légumes. Dans ce domaine, les circonstances favorisent une telle pratique, car les stocks de conserves ont été presque totalement liquidés en raison de la pénurie de légumes frais depuis trois mois. Des mesures doivent être étudiées dès maintenant pour porter la campagne de la conserverie à son rendement maximum et notamment de prévoir les crédits indispensables à la réalisation de la campagne.

Par ailleurs, les dispositions pourraient être envisagées afin de favoriser l'éclatement de certaines productions régionales qui risquent d'être largement excédentaires sur tous les grands centres de consommation. Le problème peut se poser notamment pour les artichauts de Bretagne.

Enfin, une prospection systématique doit être entreprise, tendant à l'exportation des légumes. Il n'y aurait que des avantages à attirer dès maintenant l'attention de nos attachés commerciaux sur les disponibilités qui vont se manifester dès la seconde quinzaine de juin.

Il faut sans doute regretter que les agriculteurs n'aient pas cru nécessaire, ou n'aient pas été mis en mesure grâce à des conseils judicieux, d'orienter leur production vers une meilleure adaptation à la demande étrangère. L'exportation, surtout lorsqu'il s'agit de produits tels que des légumes verts, ne peut s'improviser. La conquête de marchés étrangers implique la soumission du producteur à des règles souvent très précises qui nécessitent de sa part des efforts particuliers.

En recommandant les mesures de soutien des cours exposées ci-dessus, la commission de l'agriculture ne perd pas de vue que la production française doit assurer par priorité aux consommateurs nationaux la fourniture des produits du sol à des prix normaux.

A une période d'extrême abondance, en juin-juillet, peut succéder rapidement une relative pénurie, en raison des perturbations causées par le gel dans l'échelonnement des cultures maraîchères. Des importations de compléments peuvent être à nouveau indispensables. Dans cette année anormale, l'évolution du marché des légumes doit être surveillée de très près. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, les décisions relatives au commerce extérieur doivent, en cette matière, être particulièrement nuancées et rapides pour équilibrer au mieux l'offre et la demande.

Ces constatations rendent d'autant plus nécessaires les dispositions qui seront préconisées à la fin du rapport sur le fonds de garantie mutuelle d'orientation agricole.

Oléagineux:

Malgré des destructions importantes de colzas et navettes, la récolte totale peut atteindre ou même dépasser celle de l'an dernier, grâce aux semis du printemps.

Par contre, des pertes très sensibles ont été subies par les oliviers sur l'ensemble du territoire; plus de la moitié des arbres sont morts ou doivent être recépés ou couronnés. Pour les départements les plus atteints, notamment celui du Gard, on n'escompte pratiquement aucune récolte pendant trois ans. Sur certains sols ingrats, pour lesquels l'olivier est la seule culture rentable, le sinistre est donc particulièrement grave.

Des facilités de crédits adaptées à cette situation doivent être recherchées tout en évitant l'abattage prématuré des arbres paraissant atteints (arrêté du 24 avril, *Journal officiel* du 27 avril 1954).

Vignes:

Quant aux vignes gelées — dont le pourcentage ne peut encore être évalué, mais qui paraît devoir être non négligeable, notamment dans le bassin de la Garonne — on incite les viticulteurs à les arracher en les faisant bénéficier de l'indemnité d'arrachage. Le ministre de l'agriculture a promis que cette indemnité serait payée intégralement en considérant les vignes victimes du gel comme des vignes indemnes. Il y a là encore à l'occasion du gel la possibilité de promouvoir une reconversion utile de culture qui doit être favorisée au maximum.

Pour donner son plein effet à la mesure décidée par le Gouvernement il conviendrait d'accorder également le bénéfice de l'article 32 du décret du 30 septembre 1953 à l'arrachage des vignes gelées. Cet article a prévu l'octroi d'une prime supplémentaire dite « d'aménagement du sol » aux viticulteurs arrachant leurs vignes et s'engageant à faire sur la terre libérée une culture recommandée par le ministre de l'agriculture. La prime allouée est de 50.000 F par hectare reconverti, avec une prime supplémentaire de 50.000 F par hectare irrigué.

Un accord de principe semble avoir été donné par le ministre de l'agriculture, mais le texte d'application serait encore en discussion avec le ministère des finances.

En ce qui concerne la sylviculture, il paraît prématuré de se prononcer à l'heure actuelle.

Cultures fourragères et production animale:

Les gelées de février, aggravées par la sécheresse de mars et avril sur la plus grande partie du territoire, ont amené un retard d'environ deux mois de la végétation dans les prairies. A ce retard, qui diminuera dans des proportions notables la production de printemps, s'ajoutent des dégâts importants sur les prairies artificielles et temporaires et la destruction d'une grande partie des fourrages verts.

A l'heure actuelle, sauf dans le Nord-Est, le Jura et les Alpes largement pourvus en fourrages de réserve, le cheptel est en moins bon état d'engraissement qu'en période normale, d'où il résultera un retard dans la commercialisation des animaux de boucherie. Pour les mêmes causes, la production laitière est inférieure à celle qu'on pourrait attendre normalement à cette époque de l'année.

Pour faciliter le réapprovisionnement des exploitations démunies de fourrages et de pailles, le Gouvernement vient de prendre une décision tendant à réduire de 50 p. 100 les tarifs de transport ferroviaire pour ces deux produits pendant un mois, du 15 avril au 15 mai.

L'organisation du marché de la viande, mis en place depuis plus de deux ans, permet de suivre à tout moment l'évolution du marché et d'adapter à cette évolution les échanges avec l'étranger. Des dispositions ont été prises afin de favoriser l'importation de certaines catégories d'animaux vivants et de viandes.

La réduction de la production laitière et la situation difficile dans laquelle les gelées ont placé l'élevage donnent en ce

moment au problème du prix du lait une importance toute particulière. Les prix d'intervention sur le marché du beurre, pour les mois de mars et d'avril ont été relevés d'environ 30 F par rapport à ceux prévus antérieurement pour cette époque. Les mesures adoptées sont jugées insuffisantes par les producteurs de lait. Un conflit oppose actuellement l'organisation agricole et le Gouvernement sur ce point.

***

Appauvrie par les destructions du gel, atteinte souvent même dans son capital foncier, l'agriculture doit faire face à un surcroît de travail.

Il est essentiel, dans une telle conjoncture, de rechercher toutes les améliorations qui peuvent être apportées aux conditions de production, afin d'obtenir un rendement optimum; il est également essentiel d'orienter l'effort des agriculteurs vers les productions les plus rentables, c'est-à-dire celles qui correspondent le mieux aux besoins de consommation intérieure et pour lesquelles des débouchés extérieurs peuvent être assurés.

Dans le domaine de l'équipement agricole, diverses dispositions ont été déjà prises par le Gouvernement:

Liberté d'importation pour certaines catégories de matériel agricole, notamment tracteurs à essence et tracteurs Diesel ou semi-Diesel d'une puissance inférieure à 23 CV (arrêté du 6 avril);

Affectation de 3 milliards de crédits nouveaux à la détaxe des carburants, dont 1.800 millions pour tenir compte de l'augmentation du parc de tracteurs et 1.200 millions pour couvrir le réensemencement des emblavures détruites par le gel;

Augmentation des crédits affectés au payement de la ristourne de 15 p. 100 sur le matériel agricole — l'extension de cette ristourne au matériel nécessaire pour la remise en état des serres endommagées a été décidée par le ministre de l'agriculture;

Crédits supplémentaires accordés au fonds national d'adduction d'eau et au fonds d'amortissement des charges de l'électrification rurale.

Mais si l'amélioration de l'équipement rural doit être activement poursuivie, c'est avant tout de l'orientation rationnelle de la production que dépend le redressement de la situation agricole.

En passant en revue les principales cultures frappées par le gel, il a été signalé dans ce rapport certaines reconversions particulièrement souhaitables qui peuvent être favorisées à la suite du sinistre.

Ces reconversions doivent tendre essentiellement à développer les productions exportables. L'effort d'exportation dans tous les domaines est d'autant plus pressant que nous n'aurons plus de blé à vendre à l'étranger. Or, il convient de rappeler que les exportations de blé ont représenté 30 p. 100 de l'ensemble des exportations agricoles en 1955. Il est donc indispensable de favoriser par tous les moyens la fourniture de produits pour lesquels des débouchés d'extérieur peuvent être assurés dans les meilleures conditions. Ce doit être le cas en particulier de la viande, les légumes et les fruits.

Il faut, en conséquence, procéder à un examen objectif et approfondi des disponibilités d'exportation en vue de définir les actions à entreprendre dans le sens d'une orientation plus rationnelle de l'économie agricole.

Les décrets du 30 septembre 1953 ont créé le mécanisme qui permet d'organiser les marchés et de donner cette orientation. Le redressement de la situation actuelle exige qu'une action cohérente soit conduite dans tous les secteurs agricoles, en tenant compte des objectifs généraux qui auront été fixés.

Dans la conjoncture présente, le fonds de garantie mutuelle et d'orientation agricole prend donc une importance exceptionnelle. Pour qu'il soit à même de jouer pleinement son rôle, il faut le doter de ressources suffisantes et ne pas l'astreindre à des obligations qui l'écartent de son objet.

Il est notamment très regrettable que les charges financières de la récente réduction de 50 p. 100 sur les tarifs de transports ferroviaires des pailles et fourrages aient été imposées au fonds de garantie. C'est un nouvel exemple de solution de facilité qui s'ajoute à ceux déjà évoqués ci-dessus à propos du crédit agricole.

Indispensable à l'équilibre général des productions agricoles, le fonds de garantie mutuelle, dans cette période de crise, ne doit pas être détourné de sa fonction et doit disposer de très larges moyens.

Le ministre de l'agriculture a déclaré que la dotation du fonds pourrait être portée à 6.700 millions en 1956. A l'heure actuelle, 4.700 millions de recettes sont prévus, sans être toutefois assurés. Pour que les crédits soient disponibles en temps opportun et que le fonds ne risque pas de se trouver impuissant en face de besoins urgents, des ressources complémentaires devraient être, d'ores et déjà, attribuées.

CONCLUSIONS

En frappant l'agriculture, les gelées de février ont amorcé une crise qui peut devenir très dangereuse pour l'ensemble du pays si les mesures prises ne redressent pas très rapidement la situation de l'économie agricole dont la prospérité est indispensable à l'équilibre de l'économie générale.

Tout doit donc être mis en œuvre pour amoindrir les pertes en revenu et les dégâts en capital subis par les agriculteurs, et cela dans les délais les plus brefs.

Dans les circonstances actuelles, apporter une aide efficace à l'agriculture, c'est contribuer à l'assainissement indispensable de l'économie générale de la nation.

La lutte contre les méfaits du gel doit être l'occasion de lancer des orientations nouvelles tendant à produire les sortes et les qualités correspondant au besoin des marchés étrangers sur lesquels nous pouvons pénétrer.

Pour rester dans le cadre de la saisine, le Conseil économique n'a pas examiné le problème de fond posé par la situation de l'agriculture française à la veille des gelées du mois de février 1956. Les dispositions qu'il préconise n'ont pour but que de remédier aux conséquences de ce désastre agricole dont le présent rapport a essayé de déterminer la portée.

Le tableau ci-après donne la récapitulation des mesures déjà prises et de celles qui sont actuellement à l'étude. (Voir annexe n° 1.)

Le Conseil économique, considérant que l'efficacité des dispositions à prendre dépend pour une large part de la rapidité avec laquelle elles seront appliquées, insiste sur le caractère d'urgence que revêtent les décisions définitives du Gouvernement et, dans certains cas, du Parlement.

Le Conseil économique considère que l'ampleur des dégâts causés par le gel de février n'auraient pu être couverts par un système d'assurances. Cependant, il apparaît souhaitable que l'agriculture se garantisse mieux contre les calamités agricoles de tous ordres.

Le Conseil économique considère, d'autre part, que l'amoindrissement du revenu agricole exige une réduction du taux de l'intérêt pour l'ensemble des prêts consentis depuis le mois de février aux victimes du gel.

Il demande que cette réduction d'intérêt soit couverte par la mise à disposition des organismes prêteurs des crédits nécessaires ou par une bonification d'intérêt correspondante.

Enfin, le Conseil économique, considérant que le fonds de garantie mutuelle et d'orientation agricole aura un rôle essentiel à jouer dans le redressement de l'économie agricole à la suite du récent sinistre, demande que ce fonds soit doté sans tarder de très larges disponibilités.

Conséquences des récentes gelées sur la situation de l'agriculture.

ANNEXES
AU RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. LEMAIRE-AUDOIRE.

ANNEXE N° 1

Tableau des mesures prises, en cours d'étude ou préconisées.

A. — *Crédit.*

Mesures prises.	Mesures en cours d'étude.
1° Prêts consentis antérieurement au gel: *a*) Renouvellement des prêts facilité; *b*) Instructions données aux caisses régionales pour examiner avec le maximum de compréhension les demandes particulières qui leur seraient présentées.	
2° Prêts nouveaux: *a*) Prêts de campagne : assouplissement des conditions d'attribution; *b*) Prêts à court terme pour l'achat de semences et le financement des travaux supplémentaires.	*c*) Prêts à long terme: suppression du plafond de 1 million 200.000 F (projet de loi à l'étude).
3° Prêts aux victimes des calamités agricoles (loi du 8 août 1950): *a*) Dotation: 1.500 millions mis à la disposition de la caisse nationale de crédit agricole.	Une deuxième tranche de 1.500 millions prévue pour 1956. *b*) Augmentation de la dotation du « Fonds spécial de garantie » pour les agriculteurs ne pouvant offrir de garanties suffisantes (projet de loi en préparation); *c*) Accroissement des ressources de la section viticole du « Fonds national de solidarité agricole » (projet de loi à l'étude pour porter de 5 à 10 F par hectolitre le produit du droit de circulation affecté à cette section); *d*) Création d'une section spéciale pour l'horticulture (un projet de loi est à l'étude; le financement reste à trouver).

Mesures préconisées.

a) Accroissement des ressources de la caisse nationale de crédit agricole afin de lui permettre de satisfaire les demandes à court, moyen et long terme;
b) Bonifications d'intérêts.

B. — *Dispositions d'ordre social.*

Mesures prises.	Mesures en cours d'étude.
1° Indemnité de chômage partiel: Accordée dans la limite de 160 heures aux ouvriers agricoles quel que soit le nombre d'ouvriers employés par l'entreprise, mais réellement perçue par un certain nombre d'entre eux.	
2° Assurances sociales agricoles: Report au 1er juillet de la moitié de la majoration de 11 p. 100 prévue pour le 1er avril.	

C. — *Dispositions d'ordre économique.*

Mesures prises.	Mesures en cours d'étude.
1° Céréales: *a*) Subvention aux semences de blé: 1.200 F par quintal versés aux organismes stockeurs. (*Journal officiel* du 10 avril 1956.);	
b) Exonération de la charge du quantum pour la récolte 1955 pour les producteurs de moins de 200 quintaux de blé;	Extension de cette mesure à l'ensemble des producteurs de blé pour les 200 premiers quintaux livrés.
c) Subventions aux semences de maïs de 3.000 F par quintal;	
d) Soutien du marché de l'orge: prix d'intervention de l'O. N. I. C. fixé à 2.500 F le quintal à la production avec une majoration progressive de stockage.	*e*) Allocation aux producteurs de blé d'une prime exceptionnelle dite « de difficulté » (projet de loi en préparation); *f*) Possibilité de modifier par décret le plan céréalier (le conseil d'Etat a été consulté par le Gouvernement); *g*) Soutien du prix de l'orge dès le début de la campagne.
2° Pailles et fourrages: Réduction de 50 p. 100 des tarifs de transports ferroviaires pour la période allant du 15 avril au 15 mai 1956.	
3° Vignes: *a*) Payement intégral des indemnités d'arrachage pour les vignes gelées; *b*) Octroi de la prime d'aménagement du sol (50.000 F par hectare pour la reconversion des vignes gelées).	
4° Lait et produits laitiers: Prix d'intervention sur le marché du beurre fixé à un niveau supérieur de 30 F à ceux qui étaient prévus pour les mois de mars et avril.	
5° Equipement agricole: *a*) Liberté d'importation pour certaines catégories de matériel agricole, notamment tracteurs d'une puissance inférieure à 23 CV;	
b) Affectation supplémentaire de 3 milliards de crédit à la détaxe des carburants, dont: 1.800 millions pour tenir compte de l'augmentation du parc de tracteurs; 1.200 millions pour couvrir le réensemencement des emblavures gelées;	*c*) Création d'un gas-oil agricole à prix réduit (mesure préconisée par l'Assemblée nationale, actuellement à l'étude au ministère de l'agriculture).
d) Augmentation des crédits affectés au payement de la ristourne de 15 p. 100 sur le matériel agricole;	
e) Extension de la ristourne de 15 p. 100 au matériel nécessaire à la remise en état des serres endommagées au cours de la vague de froid.	
	6° Dotation du fonds de garantie mutuelle d'orientation agricole: Le ministre de l'agriculture a annoncé que les ressources de ce fonds pour l'année 1956 seraient portées de 4.700 millions à 6.700 millions.

ANNEXE N° 2

Note établie le 1er mars 1956 par le ministère de l'agriculture (service des affaires économiques, bureau de la statistique) sur les dégâts causés par les gelées et leur répercussion probable sur les récoltes.

Les gelées rigoureuses de février, qui se sont manifestées tout au long du mois sur l'ensemble du territoire, ont provoqué des dégâts très importants sur la presque totalité des espèces cultivées déjà en terre.

Pour être complet, il serait nécessaire:

1° De déterminer l'importance des dégâts;

2° De rechercher les conséquences de ces dégâts sur les productions 1956;

3° De calculer les pertes qui en résulteront pour les agriculteurs.

Bien que le dégel soit tout récent et que la reprise de la végétation puisse amener quelques surprises dans un sens ou dans un autre, il semble possible de répondre à la première question d'une façon assez raisonnable.

Plus difficile est déjà la deuxième question, à laquelle il sera cependant répondu, grâce aux informations parvenues de chaque département, concernant l'importance des réensemencements et des cultures de remplacement.

La troisième question entraînerait une étude très complexe, qui ne pourra être faite d'une façon sérieuse que lorsque seront connues, avec précision, les données concernant les futures récoltes.

I. — Dégats sur les cultures

Céréales.

Les dégâts sur le *blé* sont ceux qui peuvent avoir les conséquences les plus graves. Sur 4.440.000 hectares de blé en culture au 1er février: 1.900.000 hectares auraient été complètement détruits, 1.550.000 hectares dépréciés (à 40 p. 100 en moyenne) et 980.000 hectares n'ayant pas souffert seraient susceptibles de donner un récolte normale.

Les dégâts sur les autres céréales d'hiver sont moins graves, parce qu'elles occupaient des surfaces très inférieures à celles du blé et, pour l'avoine et l'orge, par exemple, la part des ensemencements de printemps est prépondérante dans le volume des récoltes. Toutefois:

Le seigle aurait eu 35.000 hectares détruits et 120.000 hectares dépréciés (à 30 p. 100) sur 390.000 hectares en culture au 1er février;

L'orge d'hiver aurait eu 200.000 hectares détruits et 130.000 hectares dépréciés (à 40 p. 100) sur 410.000 hectares en culture au 1er février;

L'avoine d'hiver aurait eu 320.000 hectares détruits et 150.000 hectares dépréciés (à 50 p. 100) sur 550.000 hectares en culture au 1er février.

Cultures légumières.

En dehors des légumes sous verre, tous les légumes ont subi des dégâts très importants. Les légumes détruits représentaient une possibilité de production de:

380.000 quintaux pour les poireaux;
1.450.000 quintaux pour les choux-fleurs;
900.000 quintaux pour les choux;
80.000 quintaux pour les carottes;
55.000 quintaux pour les oignons;
700.000 quintaux pour les artichauts;
140.000 quintaux pour les pêtits pois;
950.000 quintaux pour les salades.

Cultures florales et plantes à parfum:

Très gros dégâts dans le Var et les Alpes-Maritimes.

Cultures fruitières:

Quelques plantations, surtout de jeunes plantations, auraient été détruites; des noyers auraient parfois éclaté, mais la proportion de ces pertes définitives est minime.

Assez rares également sont les plantations dont la récolte 1956 sera nulle; ces pertes totales ne portent guère que sur les *amandiers:* 60 à 90 p. 100 d'entre eux, suivant les régions.

Les autres espèces fruitières ayant le plus souffert sont les abricotiers, les noyers, les pruniers et les pêchers.

Vignes:

Si, dans la plupart des régions, il ne semble y avoir que des dégâts limités, les dégâts seraient cependant assez graves dans la partie Est du vignoble méditerranéen, depuis le Nord-Est de l'Hérault, dans l'Armagnac et dans le vignoble alsacien.

Cultures fourragères:

Les fourrages verts tels que le trèfle incarnat ont subi de gros dégâts. Les prairies temporaires et artificielles ont également été dépréciées et les premières coupes en seront certainement affectées.

II. — Conséquences des dégats sur les productions

Bien des éléments manquent encore pour établir des prévisions de récolte qui sont déjà très difficiles à cette époque en année normale. On a essayé, cependant, tenant compte des dégâts tels qu'on peut actuellement les évaluer, des ensemencements probables, et des rendements obtenus lors des précédentes récoltes de rechercher ce que pourraient être les récoltes de 1956.

On arriverait, en procédant ainsi, à des récoltes de:

Un peu plus de 60 millions de quintaux de blé (1) (104 millions en 1955); (cette évaluation a été faite tenant compte des dégâts et des rendements régionaux).

3,7 millions de quintaux de seigle environ (2) (4,4 millions en 1955).

30 millions de quintaux d'orge environ (3) (26,5 millions en 1955).

35,5 millions de quintaux d'avoine environ (4) (35,8 millions en 1955).

11,5 millions de quintaux de maïs environ (5) (10 millions en 1955).

1,3 million de quintaux d'oléagineux comme l'an dernier.

En ce qui concerne les cultures légumières, les dégâts n'auront de conséquence véritable que pendant quelques mois, de nouveaux semis s'effectuant dès que les conditions atmosphériques le permettent. On peut estimer approximativement, pour l'ensemble de l'année, un déficit de récolte de 15 à 20 p. 100.

(1) 980.000 hectares de blés d'hiver n'ayant pas souffert: 20 millions de quintaux; 1.580.000 hectares de blés dépréciés à 40 p. 100: 21 millions de quintaux; 900.000 hectares réensemencés, dont 700.000 hectares en blés de printemps: 20 millions de quintaux.

(2) 235.000 hectares n'ayant pas souffert: 2,7 millions de quintaux; 120.000 hectares dépréciés à 30 p. 100: 1 million de quintaux.

(3) 80.000 hectares d'orge d'hiver n'ayant pas souffert: 1,5 million de quintaux; 130.000 hectares d'orge d'hiver dépréciés à 40 p. 100: 1,5 million de quintaux.

460.000 hectares ressemés des anciennes cultures détruites; 840.000 hectares semis de printemps normaux; 150.000 hectares semis de printemps en plus: 27,5 millions de quintaux.

(4) 70.000 hectares d'avoine d'hiver n'ayant pas souffert: 1 million de quintaux; 150.000 hectares dépréciés à 50 p. 100: 1,2 million de quintaux; 260.000 hectares ressemés dans anciennes cultures détruites, 1.600.000 hectares de semis de printemps normaux, 150.000 hectares de semis de printemps en plus: 33,2 millions de quintaux.

(5) Extension de 70.000 hectares. Au total 510.000 hectares.

Avec tous les aléas qui peuvent provenir des conditions atmosphériques futures, les dégâts commis sur les cultures fruitières peuvent faire craindre un déficit:

De 50 p. 100 sur les abricotiers;
De 15 à 20 p. 100 sur les pêchers;
De 5 p. 100 sur les cerisiers;
De 20 à 30 p. 100 sur les pruniers;
De 90 p. 100 sur les amandiers;
De 50 p. 100 sur les noyers;
De 10 à 20 p. 100 sur les poiriers;
Nul ou presque sur les pommiers.

Pour la vigne, il est encore impossible de préjuger de la récolte, mais les dégâts observés devraient entraîner une récolte inférieure à la récolte normale.

***

Une des conséquences regrettables des importantes surfaces détruites consiste dans la difficulté qu'auront les agriculteurs à utiliser les terres devenues libres. Le tableau suivant résume la nouvelle répartition de ce que pourrait être la répartition des cultures en terres labourables en fin de campagne. Il est évident qu'une pareille prévision est très approximative.

	Déficit des surfaces cultivées. — hectares. —	Gain des surfaces cultivées. — hectares. —
Blé	1.100.000	»
Orge	»	410.000
Avoine	»	90.000
Maïs	»	70.000
Pommes de terre	»	50.000
Plantes sarclées fourragères	»	80.000
Fourrages annuels et prairies temporaires et artificielles	»	50.000
	1.100.000	750.000

Les 350.000 hectares qui constituent la différence entre les déficits et les gains seraient occupés par des jachères.

Le 9 mars 1956.

Oléagineux:

Les dégâts sur les oléagineux d'hiver (colza et navette) s'élèvent à 40.000 hectares détruits et 30.000 hectares dépréciés (à 40 p. 100) sur 95.000 hectares en culture au 1er février 1956.

Calcul de base des prévisions de récolte de blé 1956.

RÉGIONS	RÉCOLTE DES BLÉS non sinistrés.	RÉCOLTE DES BLÉS dépréciés.	RÉCOLTE DES BLÉS resemés.
Nord et région parisienne	57 × 32 = 1.824	195 × 32 × 0,6 = 3.744	471 × 26 = 12.246
Ouest	432 × 21 = 9.072	536 × 21 × 0,7 = 7.879	193 × 18 = 3.474
Sud-Ouest	114 × 14 = 1.596	239 × 14 × 0,6 = 2.007	5 × 11 = 55
Massif Central	66 × 14 = 924	126 × 14 × 0,6 = 1.058	24 × 11 = 264
Centre	133 × 19 = 2.527	209 × 19 × 0,6 = 2.382	96 × 16 = 1.536
Est	85 × 24 = 2.040	137 × 24 × 0,6 = 1.972	115 × 21 = 2.300
Alpes-Jura	54 × 17 = 918	64 × 17 × 0,7 = 761	10 × 14 = 140
Midi	35 × 14 = 494	66 × 14 × 0,6 = 654	8 × 11 = 88
Totaux	19.395	20.457	20.103

ANNEXE N° 3

Note établie le 1er avril 1956 par le ministère de l'agriculture (service des affaires économiques, bureau de la statistique) sur les dégâts des gelées de février et mars 1956 et les conséquences sur la production agricole.

I. — Céréales.
II. — Oléagineux.
III. — Assolement.
IV. — Cultures maraîchères.
V. — Cultures florales.
VI. — Cultures fruitières.
VII. — Vignes.
VIII. — Cultures fourragères et production animale.

I. — Céréales.

Le blé étant la seule céréale pour laquelle les dégâts entraînent des conséquences graves, c'est seulement pour lui qu'une étude détaillée a été effectuée.

Blé. — La façon la plus claire d'apprécier les dégâts, ainsi que les conséquences des gelées de février et début mars, est d'observer les pourcentages du tableau suivant obtenu en utilisant les renseignements fournis par les services agricoles départementaux.

Les surfaces en terre en fin de campagne s'éleveraient à 2.880.000 hectares répartis en 990.000 hectares ayant une dépréciation probable de récolte de 40 p. 100, 666.000 hectares indemnes et 1.224.000 hectares resemés (y compris 420.000 hectares à semer après le 1er avril).

Sans connaître les circonstances atmosphériques des mois prochains, il est possible d'essayer d'après la documentation fournie de rechercher ce que pourrait être l'importance de la prochaine récolte de blé.

Le calcul qui a été fait s'appuie sur les superficies prévues en fin de campagne réparties en cultures indemnes, cultures déprimées (en tenant compte des pourcentages de dépréciation probable des récoltes) et des cultures de printemps.

Les rendements choisis sont ceux des moyennes des années 1952 à 1954 pour les blés d'automne d'une part, pour les blés de printemps d'autre part. Ce calcul a été établi par région (8 régions) afin d'avoir une pondération plus exacte tenant compte des superficies régionales.

Le résultat du calcul est 54.950.000 quintaux (voir tableau de détail) soit une récolte à peine supérieure à la moitié de la récolte de 1955.

Il est possible qu'une telle appréciation soit prématurée mais il n'apparaît pas qu'elle puisse être dépassée de beaucoup surtout si l'on tient compte, comme cela se doit, qu'une grande partie des ensemencements de printemps auront été très tardifs et que la qualité des semences, vu l'abondance des besoins, est parfois insuffisante pour en espérer de bons résultats.

DÉSIGNATION	NORD et région parisienne.	PAYS de l'Ouest.	SUD-OUEST	MASSIF CENTRAL	CENTRE	EST	ALPES JURA	MIDI	FRANCE
	(En pourcentage.)								
Superficies détruites par rapport aux superficies en terre au 1er février 1956	94	56	30	39	60	76	38	44	62
Superficies probables en 1956 par rapport aux superficies totales en 1955	66	64	71	78	54	49	70	72	64
Répartition des superficies prévues pour 1956:									
Ensemencements d'automne indemnes	1	41	15	22	27	11	41	38	23
Ensemencements d'automne déprimés (1)	9 (32)	26 (38)	83 (40)	55 (40)	40 (43)	31 (46)	46 (39)	50 (36)	34 (40)
Ensemencements de printemps	90	33	2	23	33	58	13	12	43

(1) Entre parenthèses: dépréciation probable à la récolte.

Calcul de la récolte probable de blé en 1956.

RÉGIONS	BLÉS INDEMNES				BLÉS DÉPRIMÉS							BLÉS DE PRINTEMPS				TOTAUX
	Hectares.		Quintaux.	Quintaux.	Hectares.		Quintaux.		Quintaux.	Coefficient.	Quintaux.	Hectares.		Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.
Nord et région parisienne	6	×	31	= 186	63	×	31	=	1.953	× 0,7	= 1.367,1	623	×	26	= 16.198	17.751,1
Pays de l'Ouest	370	×	23	= 8.510	232	×	23	=	5.336	× 0,6	= 3.201,6	388	×	20	= 7.760	19.471,6
Sud-Ouest	52	×	16	= 832	287	×	16	=	4.592	× 0,6	= 2.755,2	6	×	14	= 84	3.671,2
Massif Central	43	×	15	= 645	109	×	15	=	1.635	× 0,6	= 981	44	×	13	= 572	2.198
Centre	87	×	19	= 1.653	128	×	19	=	2.432	× 0,6	= 1.459,2	105	×	17	= 1.785	4.897,2
Est	24	×	23	= 552	69	×	23	=	1.587	× 0,5	= 793,5	130	×	21	= 2.730	4.075,5
Alpes-Jura	44	×	18	= 792	50	×	18	=	900	× 0,6	= 540	13	×	16	= 208	1.540
Midi	40	×	16	= 640	53	×	16	=	848	× 0,6	= 508,8	13	×	15	= 195	1.343,8
Totaux France entière				13.810							11.606,4				29.532	54.948,4

Autres céréales

La situation est la suivante:

Seigle. — 23.000 hectares détruits, 110.000 hectares ayant une dépréciation probable de récolte de 25 p. 100, 247.000 hectares indemnes soit une superficie de 360.000 hectares à la récolte.

Récolte probable: 3.800.000 quintaux contre 4.400.000 quintaux en 1955.

Orge. — 263.000 hectares détruits, 95.000 hectares ayant une dépréciation probable de récolte de 40 p. 100, 133.000 hectares indemnes, 1.886.000 hectares semés ou à semer au printemps (1.020.000 hectares encore à semer au 1er avril) soit un total de 2.115.000 hectares à la récolte.

Récolte probable: 39 millions de quintaux contre 26.650.000 quintaux en 1955.

Avoine. — 402.000 hectares détruits, 77.000 hectares ayant une dépréciation probable de récolte de 45 p. 100, 125.000 hectares indemnes, 2.002.000 hectares semés ou à semer au printemps (813.000 hectares encore à semer au 1er avril) soit un total de 2.204.000 hectares à la récolte.

Récolte probable: 36 millions de quintaux contre 35.800.000 quintaux en 1953.

Maïs. — Le maïs n'a pas souffert des gelées puisque pas encore semé.

On compte sur 175.000 hectares de plus qu'en 1955, soit en tout 620.000 hectares, ce qui, avec un rendement moyen de 22 quintaux, donnerait une récolte probable de 13.500.000 quintaux contre 10 millions de quintaux en 1955.

Bilan des dégâts par le gel au 1er avril 1956.

(En milliers d'hectares.)

CULTURES	SURFACES complètement détruites retournées ou à retourner.	RÉPARATION DES CULTURES EN TERRE				DIFFÉRENCES AVEC LES SURFACES cultivées en 1955.				BILAN DES ECARTS	
		Surfaces partiellement détruites qui seront conservées.		Surfaces indemnes	Surfaces totales en culture au quart.	Surfaces totales probables en fin de campagne 1956.	Surfaces cultivées en 1955.	Ecarts.			
		Surfaces.	Dépréciation probable à la récolte. P. 100.					En plus.	En moins	En plus.	En moins
Blé (hiver et printemps).....	2.781,9	990,47	40	666,2	2.458,68	2.880,7	4.523,8	1,7	1.644,8	»	1.643,1
Méteil	2,03	9,51		9,09	32,52	23,02	22,67	13,08	1,73	11,35	
Seigle	23,22	110,62	25	245,65	358,97	360,94	382,33	1,03	22,42	»	21,39
Orge (hiver et printemps).....	263,62	94,89	40	133,36	1.095,82	2.114,1	1.298,78	826,32	11	815,32	»
Avoine (hiver et printemps).	402,75	77,07	45	124,9	1.391,93	2.203,9	2.065,1	231,8	93	138,8	»
Autres céréales.....	18	13,34	»	6,26	72,26	106,46	74,81	43,85	12,2	31,65	»
Colza et navette (hiver et printemps)	54,39	29,45	»	8,41	40,85	58,92	73,83	7,87	22,78	»	14,91
										997,12	1.679,40
										682,28	

II. — **Oléagineux.**

Colza et navette. — A la suite des gelées, la situation des oléagineux est la suivante: 54.000 hectares détruits, 29.500 hectares déprimés à 35 p. 100, 8.500 hectares indemnes, 21.000 hectares semés ou à semer au printemps (18.000 hectares encore à semer au 1er avril), soit un total de 59.000 hectares à la récolte.

Autres oléagineux de printemps. — Par contre, il apparaît que des semis plus importants que d'habitude seront faits en oléagineux de printemps: 42.000 hectares de plus, dont 13.000 hectares de lin oléagineux.

La sole totale des oléagineux serait ainsi en 1956 supérieure de 27.000 hectares à celle de 1955: 120.000 hectares contre 93.000, malgré les nombreuses cultures ayant souffert, la récolte totale pourrait donc atteindre ou même dépasser celle de l'an dernier.

Oliviers. — Les indications fournies par quelques départements intéressés par cette culture permettent de juger des dégâts, même si l'on tient compte qu'ils puissent être revisés après le départ de la végétation.

Basses-Alpes. — Pertes d'arbres: 1 p. 100; à recéper: 20 pour 100; à tailler sévèrement: 60 p. 100, avec pour conséquence des possibilités de récoltes de 10 p. 100 en 1956, de 30 p. 100 en 1957, de 90 p. 100 en 1958.

Gard. — A recéper: 10 à 20 p. 100; à couronner: 80 p. 100, avec pour conséquence une récolte pratiquement nulle en 1956 et très réduite pendant trois ans.

Hérault. — Pertes d'arbres: 5 p. 100; à recéper: 25 p. 100; à régénérer par rabattement sur charpente: 50 p. 100; à tailler sévèrement: 20 p. 100, avec pour conséquence des pertes de récolte pendant de nombreuses années.

III. — **Excédent probable des superficies 1956 par rapport aux superficies 1955.**

(Sauf céréales autres que maïs — sauf colza et navette — voir tableau « Bilan des dégâts ».)

Maïs	175.000	hectares.
Betteraves industrielles.....	15.000	—
Pommes de terre.....	20.000	—
Lin à huile.....	13.000	—
Autres oléagineux de printemps (colza et navette non compris).....	17.000	—
Plantes sarclées fourragères	57.000	—
Prairies artificielles, temporaires et fourrages annuels	195.000	—
Jachères	190.000	—
Total	682.000	hectares.

IV. — **Cultures maraîchères.**

GÉNÉRALITÉS

Quelques rares légumes avaient résisté aux gelées de février. Il s'en est suivi une pénurie très grande de légumes verts, dont les effets se poursuivront nettement jusqu'au mois de mai et iront ensuite en s'atténuant progressivement, grâce à la rapidité de végétation des espèces légumières.

Les notes ci-dessous indiquent comment se sont comportées les plus importantes d'entre elles.

A. — Espèces vivaces

1° — *Artichauts.* — En Bretagne: peu de dégâts dans le Finistère, où la récolte est simplement retardée d'un mois, mais, dans les Côtes-du-Nord, la récolte des plantations de deux et trois ans sera réduite de 20 à 40 p. 100, tandis que les pépinières et les plantations de 1955 ont subi des graves pertes d'autant plus sensibles que les demandes de plants sont difficilement satisfaites.

Les dégâts causés dans les cultures du Midi méditerranéen sont très irréguliers: 10 à 80 p. 100 dans les Pyrénées-Orientales, où les pieds paraissent se reformer lorsqu'ils avaient été bien butés; dans les Bouches-du-Rhône, on prévoit une reconstitution rapide des plantations détruites.

2° — *Asperges.* — Il n'apparaît pas que cette culture ait subi des dégâts mais, dans le Midi, les premières cueillettes auront subi deux à trois semaines de retard.

B. — Espèces annuelles

1° — *Choux-fleurs.* — Ils ont beaucoup souffert dans toutes les régions de production: dans le Finistère, la production serait de 40.000 tonnes au lieu de 100.000 tonnes escomptées; dans les Côtes-du-Nord, de nombreux champs seraient détruits à 80 p. 100; les produits conservés ne sont que de deuxième qualité.

2° — *Choux verts et choux pommés.* — Ont eu un rendement faible en Bretagne, sauf dans le Finistère où ils ont peu souffert. Dans la plupart des autres régions ils ont subi de gros dégâts ou ont même disparu.

3° — *Pommes de terre de primeurs.* — Peu de pommes de terre de primeurs étaient déjà plantées au moment des gelées, sauf dans le Midi méditerranéen où elles ont été presque entièrement détruites et où elles n'ont pu, le plus souvent, être reconstituées en totalité. Les plantations ont été faites après les gelées dans les autres régions principales de production et la levée paraît bonne.

4° — *Petits pois.* — Les petits pois n'étaient en terre, lorsque le gel est venu, que dans les régions de grandes primeurs (Midi méditerranéen, Corrèze); la plupart des semis n'ont été effectués que dans la deuxième quinzaine de mars.

5° — *Poireaux.* — C'est un des légumes qui a le mieux résisté aux froids; il y a eu cependant presque partout des dégâts partiels mais les récoltes ont été retardées et la qualité obtenue n'aurait souvent pas permis une commercialisation s'il n'y avait pas eu pénurie générale de légumes verts.

6° — *Les salades* en terre au moment des gelées ont rarement échappé à la destruction. Dès que le temps l'a permis de nouveaux semis et quelquefois de nouveaux repiquages ont été faits qui ont permis de réaliser déjà quelques ventes.

7° — *Radis.* — Beaucoup de semis de radis ont été faits dès que le temps l'a permis. Ce légume vert dont la végétation est extrêmement rapide permettait une commercialisation à échéance brève.

8° — Parmi les autres légumes ont assez bien résisté les *épinards*, les *salsifis*, les *endives;* les carottes, les aulx, les oignons ont moins bien résisté.

Porte-graines

Très gros dégâts des porte-graines de *betteraves* et de *carottes*, aussi bien dans la vallée de la Loire et plus encore la vallée de la Durance (betteraves: 100 p. 100; carottes, 90 p. 100).

V. — Cultures florales.

Ont beaucoup souffert des gelées.

Dans le Midi, de nombreux *œillets de plein air* ont dû être arrachés; toutefois, dans les Alpes-Maritimes, les *œillets de serre* ont eu une floraison suffisante pour satisfaire la clientèle de choix, et les *œillets sous paillasson* reprennent leur floraison interrompue.

Les *rosiers sous terre* ont fleuri au début de mars avec vingt jours de retard dans les serres chauffées, mais il n'est pas question de *roses de plein air.*

Le *mimosa* a pratiquement disparu, de même que les *immortelles* (récolte et capital) et les *arums;* beaucoup de bulbes de *glaïeuls* ont été gelés. Par contre, la floraison des *anémones* est abondante.

VI. — Production fruitière.

En raison des retards de végétation on ne peut guère que reprendre les indications déjà données le mois dernier (avec les mêmes réserves).

Déficit de 50 p. 100 sur les *abricotiers* (beaucoup plus important pour les variétés précoces dont la floraison a cependant été normale mais dont les fleurs sont tombées sans se nouer).

Déficit de 15 à 20 p. 100 sur les *pêchers.*

Déficit de 5 p. 100 sur les *cerisiers.*

Déficit de 20 à 30 p. 100 sur les *pruniers.*

Déficit de 90 p. 100 sur les *amandiers.*

Déficit de 50 p. 100 sur les *noyers.*

Déficit de 10 à 20 p. 100 sur les *poiriers.*

Déficit nul ou presque sur les *pommiers.*

VII. — Vignes.

Le débourrement était à peine commencé au 1er avril, aussi dans toutes les régions où l'on craint des dégâts, s'interroge-t-on encore sur leur importance finale. Ils semblent être plus importants qu'on ne le pensait il y a un mois, mais l'on ne pourra en juger valablement qu'à la sortie des grappes.

Au 1er avril, les observations aboutissaient aux indications suivantes:

Midi méditerranéen: on est encore dans l'expectative, mais on s'attend à des récoltes déficitaires de 20 p. 100 au moins dans l'Hérault, de 25 à 35 p. 100 dans le Gard.

Bassin de la Garonne: les dégâts apparaissent très importants; dans certaines régions, comme la vallée de la Dordogne, on redoute d'être obligé de reconstituer de nombreuses souches par recepée entraînant la perte complète de la récolte 1956 et une diminution importante de la récolte 1957.

Charente: les dégâts provoqueront une diminution de récolte.

Val de Loire: les dégâts semblent jusqu'ici très limités.

Bourgogne et Vallée du Rhône: on s'attend à une récolte déficitaire de 15 à 30 p. 100.

Alsace: des dégâts se remarquent plus particulièrement sur les cépages « Sylvaner ».

Champagne: le vignoble champenois ne paraît pas avoir souffert.

VIII. — Production fourragère.

Les gelées ont causé des dégâts aux cultures fourragères. Elles ont avant tout provoqué, en se prolongeant, un retard qui, suivant les régions, va de quinze jours à un mois sur toutes les prairies naturelles, artificielles ou temporaires, ainsi qu'aux fourrages annuels, mais elles ont aussi entraîné des pertes.

Sur les *prairies naturelles*, la production de printemps sera certainement très diminuée et il est probable aussi que la qualité des prairies s'en ressentira par la proportion moins grande des légumineuses dans le tapis végétal.

Sur les *prairies artificielles* et les *prairies temporaires*, les dégâts sont plus importants: les jeunes prairies semées en 1955, les trèfles surtout, ont été souvent détruits. Les luzernes se sont en général bien comportées.

Sur les *fourrages verts*, il y a eu de gros dégâts: seuls le seigle et la vesce de Cerdagne ont assez bien résisté; le trèfle incarnat, sauf de rares exceptions (Bretagne principalement), a été en grande partie détruit.

Pour toutes ces raisons, retards et pertes, on peut dire que les dégâts sont élevés et que, malgré les semis importants de cultures fourragères faits ou que l'on se propose de faire ce printemps, l'alimentation des animaux sera difficile pendant au moins quelques mois et particulièrement pendant la période actuelle où les ressources de pacages et de fourrages verts sont pratiquement négligeables.

C'est pourquoi, sauf dans le Nord-Est de la France ainsi que dans les Alpes et le Jura où les réserves de fourrages étaient importantes, les animaux sont, dans de nombreuses régions, dans un état d'entretien assez médiocre et que la production laitière est inférieure à ce qu'elle devrait être normalement. Les ovins ont souffert également de cette situation car les parcours n'offrent que des ressources insignifiantes (Berry, Causses, Midi).

Dans l'ensemble, on peut dire que les dégâts et les retards de végétation s'ajoutant à la pénurie de réserves fourragères dans une grande partie du pays, ont eu et auront encore pendant quelques mois de fâcheuses conséquences.

2° Avis formulé par le Conseil économique, au cours de sa séance du 9 mai 1956, sur les conséquences des récentes gelées sur la situation de l'agriculture.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 8 mars 1956, par laquelle il s'est saisi de l'étude des conséquences des récentes gelées sur la situation de l'agriculture,

Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de sa commission de l'agriculture, par M. Lemaire-Audoire,

1. Considérant que les dommages causés à l'agriculture par le gel sont évalués au minimum à 200 milliards et qu'en même temps ils amputent les revenus et frappent le capital de l'agriculture,

2. Considérant que les pertes dues au gel vont affecter gravement les trésoreries paysannes et, partant, le revenu net de l'agriculture par régression des recettes et accroissement des dépenses,

3. Considérant que la progression régulière de la production agricole dans certains secteurs va être non seulement stoppée, mais encore perturbée pendant quelques années (1),

4. Considérant que le marasme agricole se répercutera également sur les activités gravitant autour de l'agriculture (réduction notable des commandes à l'artisanat et aux commerces locaux, ainsi qu'à l'industrie) et sur l'économie française en général,

5. Considérant que l'incidence des gelées sur l'ensemble de l'économie française se traduira de façon très sensible par une aggravation du déficit de notre balance commerciale: nécessité d'effectuer des importations et impossibilité de réaliser des exportations aussi massives que ces deux dernières années (l'agriculture avait, en effet, ces dernières années, contribué à améliorer de façon importante notre commerce extérieur grâce à une diminution des importations et à une augmentation des exportations) (1) (2),

6. Considérant qu'un nombre infime d'agriculteurs seulement se sont couverts contre les risques et que, par ailleurs, le problème des calamités agricoles, dans son ensemble, n'a jamais été résolu,

7. Considérant que les fonds mis à la disposition de la caisse nationale de crédit agricole prévus par les lois du 26 septembre 1948 et du 8 août 1950 tendant à apporter une aide financière aux victimes des calamités agricoles (3 milliards) sont notoirement insuffisants pour satisfaire les besoins d'ores et déjà prévisibles,

8. Considérant l'amenuisement de la trésorerie de certains cultivateurs sinistrés,

9. Considérant que le fonds national de solidarité agricole, institué par la loi du 8 août 1950 pour prendre en charge les premières annuités de prêts contractés par les agriculteurs sinistrés, devait comprendre des sections par produits, à l'image de l'actuelle section viticole,

10. Considérant que, pour compenser l'absence de production, certaines importations sont actuellement nécessaires,

11. Considérant que les gelées ont réduit le décalage dans la maturité des légumes et qu'ainsi de considérables quantités de produits risquent d'être amenées en même temps sur le marché et de le désorganiser,

12. Considérant que les effets du gel sur le vignoble n'apparaîtront que peu à peu dans les mois à venir et seront susceptibles de favoriser la politique de reconversion poursuivie par les pouvoirs publics dans le cadre du décret du 30 septembre 1953 (3),

13. Considérant que le fonds de garantie mutuelle d'orientation agricole doit être financièrement à même de remplir son rôle d'assainissement des marchés agricoles et d'orientation de la production (4),

(1) Le texte de cet amendement résulte de l'adoption d'un amendement présenté par M. Bicheron et accepté par le rapporteur.

Le texte de la commission, auquel il se substitue, était le suivant:

« Considérant que la progression régulière de la production agricole va être non seulement stoppée, mais encore perturbée pendant un ou deux ans. »

(1) Un amendement, présenté par M. Bicheron, tendant à remplacer ce considérant par le suivant:

« Considérant que l'incidence des gelées se traduira par un amoindrissement très sensible de l'influence des productions agricoles dans l'équilibre de notre balance commerciale — l'agriculture avait, en effet, ces dernières années, contribué à améliorer de façon importante notre commerce extérieur (diminution des importations, augmentation des exportations d'origine agricole). », a été repoussé à main levée.

(2) Un amendement, présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O., tendant à ajouter à la suite de ce considérant:

« Ce déficit sera très largement compensé par l'économie massive que procurera au Trésor français la réduction des subventions à l'exportation (39 milliards et demi environ pour 1955), », a été repoussé à main levée.

(3) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption, à main levée, d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture et accepté par le rapporteur.

(4) Un amendement, présenté par M. Bicheron, tendant à supprimer le deuxième paragraphe de ce considérant, a été adopté par le rapporteur. Le texte de la commission était le suivant: « Approuvant les dispositions fractionnaires déjà prises, ».

Emet l'avis (1):

1. Que la loi du 8 août 1950, faisant obligation au Gouvernement de saisir le Parlement de la création d'une caisse nationale des calamités agricoles, soit enfin appliquée,

2. Que des disponibilités supplémentaires soient mises à la disposition de la caisse nationale de crédit agricole:

a) Pour permettre aux caisses régionales de crédit agricole d'allonger les délais de remboursement des crédits à court terme consentis aux agriculteurs sinistrés et pour abaisser le taux d'intérêt de ces prêts;

b) Pour accorder des crédits à moyen terme au taux de 3 p. 100 aux agriculteurs sinistrés;

c) Pour consentir aux agriculteurs de nouveaux prêts à moyen et à long terme à taux d'intérêt réduit, afin de leur permettre de réparer les pertes en capital et de parfaire l'équipement en vue d'améliorer les conditions de la production (2),

3. Qu'une nouvelle dotation de 500 millions soit affectée au « Fonds spécial de garantie », afin de garantir les emprunts de certains cultivateurs sinistrés particulièrement déshérités,

4. Que des sections par produits ou groupes de produits, ayant leur financement propre, soient instituées au sein du « Fonds national de solidarité agricole », à l'image de la section viticole déjà créée, qui devra bénéficier de moyens suffisants pour son fonctionnement (3),

5. Que les indemnités de chômage soient rapidement versées aux intéressés et que la justification des versements effectués par les agriculteurs à leur personnel pour les heures chômées pendant le gel conditionne le droit à bénéfice des diverses subventions et réparations (4),

6. Que les fonds départementaux de chômage prévus par la loi et les décrets soient mis en place rapidement, afin de permettre l'inscription de tous les chômeurs agricoles (5),

7. Que des fonds soient votés pour permettre de verser aux gemmeurs des indemnités correspondantes à la perte de salaire de la première amasse de gemme qui n'a pu avoir lieu, en attendant qu'il soit permis de mesurer toutes les conséquences du gel (6),

8. Que des mesures soient prises en vue d'assurer un approvisionnement effectif en semence de maïs (1),

9. Que la commercialisation de l'orge soit assurée, pour la récolte 1956, d'un prix de soutien garanti dès le début de la campagne (2),

10. Que les importations de certaines denrées agricoles soient faites en harmonisation exacte avec l'allure des marchés considérés (3),

11. Que des dommages de guerre mobiliers puissent être reportés sans difficulté sur le matériel détruit par le poids des neiges (serres, châssis, abris) pour la reconstitution de celui-ci,

Que le bénéfice de la loi du 10 avril 1954, consentant un abattement sur le matériel agricole, soit exceptionnellement étendu, pour les serres, châssis, abris des maraîchers et horticulteurs sinistrés par le gel et la neige, à l'ensemble du territoire, jusqu'au 10 octobre 1956 (4),

12. Que diverses mesures soient prises en vue de conserver une certaine élasticité au marché des légumes (tarifs de transport préférentiels, recours important à la conserverie, prospection systématique à entreprendre dès à présent en vue de l'exportation massive de légumes).

13. Qu'il y ait prorogation jusqu'au 31 décembre 1956 du taux actuel des indemnités d'arrachage volontaire pour les viticulteurs sinistrés (5),

14. Que les marchés agricoles soient enfin organisés rationnellement et qu'à l'occasion des dégâts causés par le gel, la production agricole soit orientée en fonction des débouchés existants et notamment en fonction des goûts de nos clients étrangers,

15. Que le « fonds de garantie mutuelle et d'orientation agricole » soit suffisamment doté, afin qu'il puisse remplir efficacement son rôle d'assainissement et d'orientation de la production,

16. Que toutes ces dispositions déjà à l'étude ou à étudier soient décidées ou mises en application d'urgence, pour avoir le maximum d'efficacité.

---

(1) L'ensemble du projet de résolution a été adopté au scrutin public par 142 voix contre 1 et 7 abstentions. (Voir résultat du scrutin n° 4 en annexe.)

(2) Un amendement, présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O., tendant à remplacer l'expression « et de parfaire » par l'expression « sans nuire à », a été repoussé à main levée.

(3) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement, présenté par le groupe de l'agriculture, tendant à ajouter, *in fine* du texte de la commission, le texte suivant: « qui devra bénéficier de moyens suffisants pour son financement ».

(4) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption au scrutin public, par 79 voix et 65 abstentions (voir résultat du scrutin n° 1 en annexe), d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O.

Le texte de la commission auquel il se substitue, était le suivant: « Que des allocations de chômage, couvrant toute la période des froids, soient rapidement versées à tous les salariés ayant dû cesser leur activité par suite des gelées ».

(5) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T. et accepté par le rapporteur.

(6) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.

(1) Un amendement présenté par M. Bicheron, tendant à supprimer l'alinéa ci-après de la commission:

« Que, pour la récolte 1955, la charge du quantum soit supprimée pour tous les producteurs de blé, en ce qui concerne les 200 premiers quintaux livrés, »

a été adopté au scrutin public par 42 voix contre 42 et 57 abstentions (voir résultat du scrutin n° 2 en annexe).

(2) Un amendement présenté par M. Bicheron, tendant à remplacer ce considérant par le texte suivant:

« Que la commercialisation de l'orge soit assurée d'un prix de soutien pour la campagne 1956, »

a été repoussé au scrutin public par 97 voix contre 27 et 19 abstentions (voir résultat du scrutin n° 3 en annexe).

(3) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O. et accepté par le rapporteur.

Le texte de la commission, auquel il se substitue, était le suivant:

« Que les importations de certaines denrées agricoles soient limitées à la période de pénurie actuelle et en harmonisation exacte avec l'allure des marchés considérés. »

(4) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture.

(5) Le texte de ce considérant résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture.

ANNEXES

SCRUTIN N° 1

Sur l'amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O. relatif aux modalités de versement des allocations de chômage aux salariés agricoles ayant dû cesser leur activité par suite des gelées.

Nombre de votants..... 144

Ont voté pour..... 79

Se sont abstenus..... 65

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (79).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville.

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (F. O.), Bouchard, Carroué (C. G. T.), Haniquaut (C. F. T. C.), Lequertier, Rousse.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe de la pensée française. — M. Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Fürst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. indépendants. — M. Dewez.

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Djibo (C. G. T.), Graëve, Jourdain, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (65).

Groupe des activités diverses. — MM. Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Bonjean, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Lacaille, Lepicard, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, de Laulanié, Harasse, Gaussel, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bertaux, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

SCRUTIN N° 2

Sur l'amendement présenté par M. Bicheron, au nom du groupe des travailleurs C. G. C., tendant à la suppression de l'alinéa suivant de l'avis: « Que, pour la récolte 1955, la charge du quantum soit supprimée pour tous les producteurs de blé, en ce qui concerne les 200 premiers quintaux livrés. »

Nombre de votants..... 141

Ont voté pour..... 42
Ont voté contre..... 42
Se sont abstenus..... 57

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (42).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville.

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (F. O.), Carroué (C. G. T.).

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Fürst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy, Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

C. G. T. - F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. indépendants. — M. Dewez.

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Djibo (C. G. T.), Graëve, Jourdain, Monthé, N'Diaye (C. G. T. - F. O.).

Ont voté contre (42).

Groupe des activités diverses. — M. Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nove-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, van Graefschepe.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — M. Lemaire-Audoire.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Se sont abstenus (57).

Groupe de l'agriculture. — M Haniquaut.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Barlangue, Bertaux, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Rogliano, Trocmé.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Soula.

Groupe des sinistrés:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

Groupe de l'Union française. — M. Rakotobé (C. F. T. C.).

SCRUTIN N° 3

Présenté par M. Bicheron, au nom du groupe des travailleurs C. G. C., tendant à rédiger comme suit l'alinéa de l'avis relatif à la commercialisation de l'orge: « Que la commercialisation de l'orge soit assurée d'un prix de soutien pour la campagne 1956 »

Nombre de votants 143
Ont voté pour 27
Ont voté contre 97
Se sont abstenus 19

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (27).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville.

Groupe de l'agriculture. — M. Blaise (C. G. T.-F. O.).

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des travailleurs C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.
C. G. T.-F. O. — MM Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.
C. T. indépendants. — M. Dewez.
C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Graëve, Jourdain, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.).

Ont voté contre (97).

Groupe des activités diverses. — M. Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, Du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet.

Groupe des entreprises privées:
Entreprises commerciales. — MM. Barlangue, Bertaux, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.
Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Rogliano, Trocmé.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:
C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy André, Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

Groupe de l'Union française. — M. Djibo.

Se sont abstenus (19).

Groupe de l'agriculture. — M. Haniquaut (C. F. T. C.).

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

Groupe de l'Union française. — M. Rakotobé (C. F. T. C.).

SCRUTIN N° 4

Sur l'ensemble du projet d'avis relatif aux conséquences des récentes gelées sur la situation de l'agriculture.

Nombre de votants 150
Ont voté pour 142
A voté contre 1
Se sont abstenus 7

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (142).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon, Ramanory.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chégut, Collet, Deleau Jean, Desbarats, du Douet de Graville, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Tardy, Uchard, Van Graefschepe, Rousse.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvrière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy Louis, de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, de Laulanié, Harasse, Gaussel, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet.

Groupe des entreprises privées:
Entreprises commerciales. — MM. Barlangue, Bertaux, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.
Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Rogliano, Trocmé.

Groupe de la Pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:
C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.
C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.
C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.
C. T. Indépendants. — M. Dewez.
C. T. Intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Djibo (C. G. T.), Graëve, Jourdain, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

A voté contre (1).

Groupe de la Pensée française. — M. Sauvy.

Se sont abstenus (7).

Groupe de l'agriculture. — MM. Bohuon, Chatras, Chauvin, Ferré, Havard, Prault, Robin.

Rectificatif

au *Journal officiel* n° 8 des Avis et rapports du Conseil économique en date du 3 mai 1956.

Page 365, 2e colonne, 14e ligne, au lieu de: « A quatre reprises, ces dernières années, le Conseil économique s'et penché », lire: « s'est penché ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.